ANKARA DEMİR VE DEMİR DIŞI METALLER İHRACATÇILARI BİRLİĞİ

Sayı: 21704200-TİM.OAİB.11.ARG7.2026/142-6790 Ankara, 06/07/2026
Konu: Fas Demir ve Çelikten Tüp ve Borular Korunma Önlemi- Uzatma

Sayın Üyemiz,

Ticaret Bakanlığı İhracat Genel Müdürlüğü'ne, Rabat Büyükelçiliği Ticaret Müşavirliği'nden iletilen bilgide Fas Sanayi ve Ticaret Bakanlığı'nın kamuoyu duyurusuyla, mezkur ülke tarafından ithal edilen demir veya çelikten tüp ve borular (tubes et tuyaux en fer ou en acier) ithalatına karşı halihazırda uygulanan Korunma Önleminin uzatılması amacıyla bir gözden geçirme (yeniden inceleme) soruşturması başlatıldığı bildirilmektedir.

Kamuoyu duyurusunda, soruşturmaya konu ürünlerin demir veya çelikten (üretilmiş) kaynaklı, konik veya piramidal formda, dairesel, kare veya dikdörtgen kesitli tüp ve borular olduğu ve güncel olarak aşağıdaki GTİP kodları (Fas Gümrük Cetveli) altında sınıflandırıldığı ifade edilmektedir:

- 7306.19.10.90, 7306.19.99.00, 7306.30.10.99, 7306.30.99.00, 7306.50.10.90, 7306.50.99.00, 7306.61.10.10, 7306.61.90.00, 7306.69.10.00, 7306.90.20.12, 7306.90.20.19, 7306.90.20.22, 7306.90.20.29, 7306.90.20.39, 7306.90.90.19, 7306.90.90.99

Gözden geçirme soruşturması kapsamında ilgili Soruşturma Otoritesi tarafından, form edinmek veya sürece dahil olmak isteyen taraflar için takvim şu şekilde belirlenmiştir:

-Kendini ilgili taraf olarak görenlerin ve soruşturma açılışına ilişkin yazılı görüş/yorum sunmak isteyenlerin, en geç 22 Temmuz 2026 Çarşamba günü saat 16:00'ya kadar (gizli ve gizli olmayan nüshalarla birlikte) Bakanlığa (Fas Sanayi ve Ticaret Bakanlığı) başvurmaları gerekmektedir.

-İlgili taraflar, üretici-ihracatçı, ithalatçı veya yerli üreticilere yönelik hazırlanan soru formlarının birer örneğini Bakanlığın (Fas Sanayi ve Ticaret Bakanlığı) iletişim adreslerinden talep edebileceklerdir.

-Süreç içerisinde tarafların argümanlarını sunabilmesi amacıyla yazılı ve gerekçeli başvuru yapılması şartıyla dinleme toplantıları (audition) düzenlenebilecektir.

-Duyuruda, soruşturmaya ilişkin tüm resmi resmi yazışmaların, form taleplerinin ve müracaatların DDC-SVG-TBTY@mcinet.gov.ma e-posta adresi üzerinden yürütülmesi gerektiği ifade edilmektedir.

Bu bağlamda, bahsi geçen kamuoyu duyurusu ile birlikte tarafımıza iletilen soruşturma açılış raporu ve soru formları yazımız ekinde gönderilmektedir.

Bilgilerini rica ederim.

Musa DEMİR
Genel Sekreter

Musa Demir tarafından 5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır.

Ayrıntılı bilgi için: Halilcan Yılmaz - Uzman
Orta Anadolu İhracatçı Birlikleri Genel Sekreterliği
Ceyhun Atuf Kansu Cad. No: 120
06520 BALGAT ANKARA
Tel : (312) 447 27 40 Faks : (312) 446 96 05 - 447 01 80
e-posta : info@oaib.org.tr / www.oaib.org.tr

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

ANKARA DEMİR VE DEMİR DIŞI METALLER İHRACATÇILARI BİRLİĞİ

Sayı: 21704200-TİM.OAİB.11.ARG7.2026/142-6790 Ankara, 06/07/2026
Konu: Fas Demir ve Çelikten Tüp ve Borular Korunma Önlemi- Uzatma

Ek:
1- Fas Demir ve Çelikten Tüp ve Borular Korunma Önlemi- Uzatma_Ek_2026_Questionnaire EXP_Réexamen SVG TBTY
2- Fas Demir ve Çelikten Tüp ve Borular Korunma Önlemi- Uzatma_Ek_2026_Questionnaire EXP_tableaux_Réexamen SVG TBTY
3- Fas Demir ve Çelikten Tüp ve Borular Korunma Önlemi- Uzatma_Ek_20260428- VNC Requête de prorogation AFATUBE
4- Fas Demir ve Çelikten Tüp ve Borular Korunma Önlemi- Uzatma_Ek_Rapport-Ouverture-Enquête de Réexamen SVG TBTY-2026-VPUB

Ayrıntılı bilgi için: Halilcan Yılmaz - Uzman
Orta Anadolu İhracatçı Birlikleri Genel Sekreterliği
Ceyhun Atuf Kansu Cad. No: 120
06520 BALGAT ANKARA
Tel : (312) 447 27 40 Faks : (312) 446 96 05 - 447 01 80
e-posta : info@oaib.org.tr / www.oaib.org.tr

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵎⴳⵔⴰⵏⵉ ⴷ ⵓⵙⵖⵍⵎⴷ

المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE
DDRC/DDC/SEMS

Rabat, le 12 juin 2026

RAPPORT D'OUVERTURE

ENQUÊTE DE RÉEXAMEN POUR LA PROROGATION DE LA MESURE DE SAUVEGARDE APPLIQUÉE AUX IMPORTATIONS DES TUBES ET TUYAUX EN FER OU EN ACIER

Version publique

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

1. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (ci-après le « Ministère ») a été saisi d'une requête conformément à l'article 69 de la loi n° 15-09 sur les mesures de défense commerciale (ci-après la « loi n°15-09), pour l'ouverture d'une enquête de réexamen pour prorogation de la mesure de sauvegarde appliquée aux importations de tubes et tuyaux en fer ou en acier (ci-après les « tubes et tuyaux »).

2. L'Association de Fabricants de Tubes et de Profilés en Acier du Maroc (ci-après le « requérant » ou « l'AFATUBE ») a déposé sa requête au nom de la branche de production nationale.

3. Dans sa requête, le requérant avance que, malgré les efforts fournis par la branche de production nationale afin d'améliorer sa situation financière, la durée de la mesure de sauvegarde n'a pas été suffisante pour lui permettre de réparer pleinement le dommage subi et de mettre en œuvre la totalité de ses mesures d'ajustements.

4. Le requérant fait valoir que la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer le dommage grave et lui permettre le déploiement de son plan d'ajustement déjà en cours et visant à redresser la branche de production nationale. Le requérant demande, ainsi, que la mesure appliquée aux importations de tubes et tuyaux en fer ou en acier soit prorogée à partir du 05 novembre 2026.

5. Compte tenu de ce qui précède, le Ministère a procédé à l'examen de la requête à la lumière des articles 55 et 69 de la loi n°15-09 et des articles 47 et 48 du décret n°2-12-645 pris pour l'application de la loi n°15-09 (ci-après le « décret n°2-12-645 »), et a notifié la recevabilité de la requête à la branche de production nationale conformément à l'article 56 de la loi n°15-09.

6. Le Ministère a également procédé, conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°15-09, à l'examen de la requête afin de déterminer si les données et éléments présentés justifient l'ouverture de l'enquête. Cet examen a fait ressortir ce qui suit :

1- Identification du requérant

7. Les producteurs requérants fabricants de tubes et tuyaux en fer ou en acier sont : **DISTRIFER** (Rte 3016 - Lahraouiyine Tit Mellil, 20490, Casablanca), **SMM SOCODAM DAVUM** (Km 16 route N°107 Tit Mellil 28630 Zenata commune – Casablanca), **BATIFER** (Zone Industrielle, Lot El Fassia I Mohammedia), **LONGOFER** (R.N. 9, km.10 – Ahl Loghlam 29640 Tit Mellil), **COMAPROM** (Rte Nationale 1, Km 15 Ain Harrouda, Maroc), **MAROC FER** (Zone industrielle Sidi Mâarouf – Ouled Haddou – 20190 Casablanca), **TUBES ET PROFIL** (RN9 – Sidi Hajjaj, Oued Hessar 20640 Tit Mellil), **SOFAFER** (801 Q.I Sidi Brahim, rue Ibn Baja, Avenue Ibn Haitam,Fès) et **UNIPIPE & PROFIL** (Zone Industrielle, Ouled Teima, 83350, Agadir). Ces neuf producteurs requérants représentent une part de 96% dans la production nationale de tubes et tuyaux en fer ou en acier en 2025.

8. Le Ministère considère que la requête a présenté les producteurs requérants avec mention de leurs noms, leurs raisons sociales et leurs domiciles et ce, conformément à l'article 47 (a) du décret n°2-12-645.

9. De même, le Ministère conclue que, dans le cas d'espèce, les producteurs requérants constituent la branche de production nationale des tubes et tuyaux en fer ou en acier au sens de l'article 52.4 de la loi n°15-09 et l'article 4.1 c) de l'Accord sur les sauvegardes.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

2- Produits considérés objet de la requête

10. Les produits considérés sont les tubes et tuyaux soudés, en fer ou en acier, de forme conique ou pyramidale, avec section circulaire, carrée ou rectangulaire.

11. Les tubes et tuyaux objet de la requête relèvent des positions tarifaires du tarif douanier SH suivantes :

7306191090 ; 7306199900 ; 7306301099 ; 7306309900 ; 7306501090 ; 7306509900 ; 7306611010 ; 7306611090 ; 7306619000 ; 7306691000 ; 7306699900 ; 7306902012 ; 7306902019 ; 7306902022 ; 7306902029 ; 7306902039 ; 7306909019 ; 7306909099.

12. La requête a présenté une description du processus de fabrication et des domaines d'utilisation des tubes et tuyaux ainsi que le régime d'importation de ces produits.

13. Au vu de ce qui précède, le Ministère estime que la requête a présenté une description détaillée du produit considéré, conformément à l'article 47 (f) du décret n°2-12-645.

3- Mesure de sauvegarde en vigueur

14. Il s'agit de la mesure de sauvegarde appliquée à compter du 06 novembre 2020 jusqu'au 05 novembre 2023 sous forme d'un droit additionnel de l'ordre de 25% applicable pour une durée de 3 ans. Ce droit additionnel a été réduit de 1 point de pourcentage par année durant la période de son application.

15. La mesure de sauvegarde finale est appliquée en vertu de l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique et du ministre de l'économie et des finances n°2413.20 du 19 septembre 2020[1].

16. Ensuite, cette mesure a été prorogée le 06 novembre 2023 pour une durée de 3 ans supplémentaires sous forme d'un droit additionnel de l'ordre de 22%. Ce droit additionnel a été réduit de 1 point de pourcentage par année durant la période de son application.

17. La prorogation de la mesure de sauvegarde a été appliquée par l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'économie et des finances n°2766.23 du 08 novembre 2023[2].

4- Nature et objet de réexamen demandé

18. La requête de réexamen est présentée au titre de l'article 69 de la loi n°15-09 en vertu de laquelle la branche de production nationale demande une prorogation de la durée d'application de la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations de tubes et tuyaux en fer ou en acier. Par conséquent, l'enquête de réexamen pour prorogation de la mesure en vigueur permettra de déterminer si :

- La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave ; et
- S'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant l'amélioration de sa compétitivité.

[1] Arrêté n°2413.20 publié au B.O (version arabe) n°6932 du 5 novembre 2020.
[2] Arrêté n°2766.23 publié au B.O (version arabe) n°7256 du 14 décembre 2023.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

5- Exportateurs identifiés des produits considérés

19. Le requérant a recensé 5 exportateurs éventuels des produits considérés, qui sont :

- PAO TMK (Russie) ;
- VTZ (Russie) ;
- SINTZ (Russie) ;
- STZ (Etats Unis d'Amérique) ;
- TAGMET (Russie).

20. De ce qui précède, le Ministère considère que la requête a répondu à l'exigence de l'article 47 (e) en listant les exportateurs des produits considérés connus par la branche de production nationale.

6- Importateurs identifiés des produits considérés

21. La requête a identifié 29 importateurs éventuels des produits considérés, qui sont :

- ACTOMETAL ;
- FENNIE BROSSETTE ;
- AIC METALLURGIE ;
- ETAF ;
- SOPROMAB ;
- SALIMA ESPACE ;
- SERIMA ;
- NOVOMET ;
- ESPACE INOX ;
- ATCOM ;
- LASFAR YOULARC ;
- JET CONTRACTORS ;
- FAMA NEGOCE ;
- F.R. INOX ;
- BENIDORM BABILA ;
- CEINTURE EL BARAKA ;
- AFIFI METALNOX ;
- AL KARAM INOX ;
- MAGHREB INSTALLATION ;
- OS INOX ;
- OURGH INOX ;
- DETAIL INOX MAROC ;
- CIQS ;
- IMARAQ TRADING ;
- TOULAL INOX ;
- PROFINOX ;
- TC MAROC ;
- SNCE ;
- LUXINOX.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

22. De ce qui précède, le Ministère considère que la requête a répondu à l'exigence de l'article 47 (f) en listant les importateurs des produits considérés connus par la branche de production nationale.

7- Produits fabriqués localement similaires ou directement concurrents aux produits considérés

23. Les produits fabriqués localement regroupent : a) les tubes de conduites, b) les tubes laminés à chaud, les tubes laminés à froid, les tubes galvanisés, c) les tubes de construction, d) les tubes mécaniques et tubes décoratifs.

24. Ces tubes sont de différentes sections (circulaires, carrées, rectangulaires et méplats) et de dimensions/épaisseurs qui varient selon les types de tubes dont notamment ceux fabriqués en épaisseur allant de 2 à 5 mm ou de 2,8 à 3,8 mm, de diamètre extérieur jusqu'à 192 mm (tube circulaire), de dimension extérieure jusqu'à 130 mm (tube carré), et de dimension extérieure jusqu'à 150 mm × 100 mm (tube rectangulaire).

25. Concernant les procédés de fabrication :

- Les tubes de conduite sont formés à froid, soudés par induction à haute fréquence sans apport de métal ;
- Les tubes laminés à chaud sont fabriqués à partir de bobines d'acier noir laminé à chaud. Ces tubes sont d'abord formés à froid, puis soudés par induction à haute fréquence et enfin galvanisés à chaud par immersion ;
- Les tubes laminés à froid sont fabriqués à partir de bobines d'acier noir laminé à froid. Une fois que l'acier laminé à chaud a refroidi, ces tubes sont ensuite ré-laminés à température ambiante pour atteindre les dimensions exactes et une meilleure qualité de surface ;
- Les tubes galvanisés sont fabriqués à partir de bobine d'acier galvanisé, formés à froid et soudés par induction à haute fréquence. Lors du profilage, le cordon de soudure est galvanisé par projection de zinc en fusion ;
- Les tubes de construction qui sont des profilés creux de construction soudés, sont formés à froid ;
- Les tubes mécaniques sont étirés à froid et sont destinés à être usinés pour intégrer des ensembles mécaniques (par exemple, les rouleaux de transmission). Ils sont aussi utilisés comme éléments de structures, liés à des applications mécaniques ;
- Les tubes décoratifs sont des profilés creux en acier caractérisés par leur résistance et leur durabilité. Ces tubes sont le choix parfait pour remplacer les produits traditionnels pour les applications de type architectural.

26. Ces tubes et tuyaux produits par la branche de production nationale sont principalement destinés aux utilisations suivantes :

- les installations domestiques ou industrielles de conduite de fluides ;
- le transport de divers fluides non nocifs, tels que l'eau, le gaz, etc. ;
- les conduites d'alimentation en eau potable ;
- l'irrigation, le pompage et l'adduction ;
- la construction mécanique ;
- les travaux de charpentes et couvertures, tels que les stades, aéroports, centres commerciaux, bâtiments industriels, salles omnisports, les ponts, salles de conférence, … ;

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

• la construction de ponts et passerelles ;
• la construction d'échafaudage ;
• les constructions tubulaires, etc.

27. La branche de production nationale a expliqué dans sa requête que les produits fabriqués localement présente des caractéristiques essentielles similaires avec les produits considérés, qu'ils suivent un processus de production identique et sont destinés aux mêmes utilisations finales.

28. Au vu de ce qui précède, le Ministère conclut que les produits fabriqués localement sont similaires aux produits considérés au sens de l'article 2 de la loi n°15-09 et estime que le requérant a répondu à l'exigence de l'article 47 (b) en donnant une description détaillée des produits similaires ou directement concurrents.

8- La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer un dommage grave

29. Conformément à l'article 69 de la loi n°15-09, une mesure de sauvegarde peut être prorogée lorsque l'administration compétente détermine, après enquête, que la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave et qu'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant à améliorer sa compétitivité.

30. Pour l'analyse de la première condition permettant d'examiner si la prorogation est nécessaire pour réparer un dommage grave, la branche de production nationale a présenté les données, ci-dessous, sur l'évolution des importations, le développement imprévu de circonstances et le dommage grave qui n'est pas totalement réparé au vu desdites circonstances.

8.1- Évolution des importations

8.1.1 Évolution en termes absolus

31. Les données de la requête indiquent que, au cours de la période examinée, les importations de tubes et tuyaux se sont inscrites dans une tendance haussière, passant de 10 460 tonnes en 2022 à 31 605 tonnes en 2025, soit une augmentation de 202,15%. Selon le requérant, le volume des importations a presque retrouvé le niveau constaté en 2019.

32. En effet, les importations ont connu des augmentations successives de 59% entre 2022 et 2023, de 75% entre 2023 et 2024, puis de 8% entre 2024 et 2025. Ainsi, le requérant souligne que les importations sont plus de trois fois supérieures à celles de 2022.

Tableau n°1 : Évolution des importations des tubes et tuyaux (en tonne)

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Importations (T)	10 460	16 667	29 243	31 605
Évolution (%)	-	59%	75%	8%

Source : Office des Changes

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

8.1.2 Évolution en termes relatifs par rapport à la production nationale

33. En termes relatifs par rapport à la production nationale et comme démontré dans le tableau, ci-dessous, les importations au Maroc des produits considérés ont connu une hausse, passant de 8% de la production nationale en 2022 à 11% en 2023 puis à 18% en 2024 avant d'atteindre 19% en 2025. En somme, cette part a connu une augmentation de 137,5% durant la période 2022-2025, passant de 8% en 2022 à 19% en 2025.

34. Selon le requérant, cette évolution traduit une pénétration croissante des importations au détriment de la production nationale.

Tableau n°2 : Évolution des importations de tubes et tuyaux par rapport à la production nationale

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Importations (T)	10 460	16 667	29 243	31 605
Production nationale (T)	132 071	150 964	160 104	169 723
Importations/ Production (%)	8%	11%	18%	19%
Évolution (%)	-	38%	64%	6%

Source : Données de la branche de production nationale et de l'Office des Changes

8.1.3 Évolution de la part de marché des importations

35. La part de marché des importations a connu une augmentation de 43% entre 2022 et 2023. Par la suite, cette part a continué sa hausse de 50% entre 2023 et 2024 avant de se stabiliser en 2025.

Tableau n°3 : Évolution de la part de marché des importations en (%)

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Part de marché des importations (%)	7%	10%	15%	15%
Évolution (%)	-	43%	50%	0%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2 - Dommage grave causé à la branche de production nationale

36. Selon la requête, le dommage grave causé à la branche de production nationale n'est pas encore réparé. En outre, le requérant a souligné que le secteur reste exposé à une forte concurrence des importations, qui continue de fragiliser la situation de la branche de production nationale et nécessite davantage de temps pour se rétablir entièrement du dommage grave subi lors des années précédentes.

8.2.1 Évolution de la production, de la capacité de production et du taux d'utilisation de la capacité de production

a) Évolution du volume de la production nationale

37. Le volume de la production nationale des tubes et tuyaux a connu une augmentation pendant la période examinée.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

38. Le volume de production a connu une augmentation de 14% entre 2022 et 2023, puis de 6% entre 2023 et 2024 et entre 2024 et 2025.

Tableau n°4 : Évolution de la production nationale des tubes et tuyaux (en tonne)

	2022	2023	2024	2025
Production (T)	132 071	150 964	160 104	169 723
Évolution (%)	-	14%	6%	6%

Source : Données de la branche de production nationale

b) Évolution de la capacité de production et de son taux d'utilisation

39. Les données de la requête montrent que la capacité de production de la branche de production nationale a connu une tendance à la hausse pendant la période examinée, en passant d'une capacité de production de 373 160 tonne en 2022 à 442 160 tonne en 2025. Le requérant a indiqué que cette amélioration est due aux plans d'investissement déployés par la branche de production nationale après l'application de la mesure de sauvegarde en vigueur.

40. Le taux d'utilisation de la capacité de production a enregistré une augmentation durant la période 2022-2025, en passant de 35% en 2022 à 38% en 2025.

Tableau n°5 : Évolution de la capacité de production et son taux d'utilisation (total de production/capacité de production)

	2022	2023	2024	2025
Capacité de production (T)	373 160	410 160	432 160	442 160
Production (T)	132 071	150 964	160 104	169 723
Taux d'utilisation de capacité (%)	35%	37%	37%	38%
Evolution (%)	-	6%	0%	3%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.2 Évolution du volume et du prix moyen des ventes

41. D'après le requérant, grâce à la mise en œuvre de la mesure de sauvegarde en vigueur, les volumes des ventes ont enregistré une augmentation de 36% entre 2022 et 2025, passant de 127 748 tonne en 2022 à 174 108 tonne en 2025.

42. Concernant le prix de vente moyen de la branche de production nationale, une baisse a été enregistrée entre 2022 et 2023 de 5%, puis de 4% entre 2023 et 2024 avant de se stabiliser en 2025.

43. En somme, les prix de vente ont connu une diminution de 8,31% au cours de la période 2022-2025, passant de 13,48 mille dhs/tonne en 2022 à 12,36 mille dhs/tonne en 2025.

Tableau n°6 : Évolution du volume et prix moyen des ventes

	2022	2023	2024	2025
Volume des ventes (T)	127 748	148 706	152 535	174 108
Évolution en %	-	16%	3%	14%

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Prix moyen de vente (Mille MAD/T)	13,48	12,80	12,35	12,36
Évolution en %	-	-5%	-4%	0%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.3 Évolution de la part de marché de la branche de production nationale

44. Concernant la part de marché absorbée par la branche de production nationale, la requête indique que celle-ci a diminué entre 2022 et 2024 de 7,95%, avant d'enregistrer une légère hausse de 1% en 2025.

Tableau n°7 : Évolution de la part de marché de la branche de production nationale en (%)

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Part de marché de la branche de production nationale (%)	88%	86%	81%	82%
Évolution (%)	-	-2%	-6%	1%

Source : Statistiques de l'Office des Changes et données de la branche de production nationale

8.2.4 Évolution du coût de production

45. Selon les données de la requête, les coûts de production de la branche nationale ont fluctué au cours de la période examinée. Ils sont passés de 11,77 mille Dhs/tonne en 2022 à 11,87 mille Dhs/tonne en 2023, soit une hausse de 1 %, puis ont diminué de 2 % entre 2023 et 2024, atteignant 11,61 mille Dhs/tonne, avant de se stabiliser à 11,66 mille Dhs/tonne en 2025.

Tableau n°8 : Évolution du coût de production en (Mille MAD/tonne)

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Coût de production (Mille MAD/T)	11,77	11,87	11,61	11,66
Évolution en (%)	-	1%	-2%	0%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.5 Évolution des niveaux de stock

46. Les données du requérant montrent que le volume des stocks a enregistré des augmentations successives de 9% entre 2022 et 2023 et de 21% entre 2024 et 2025. En 2025, le volume des stocks a connu une baisse de 25% comparativement à l'année précédente.

Tableau n°9 : Évolution du niveau de stock des tubes et tuyaux en acier ou en fer en (tonne)

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
Volume des stocks (T)	19 904	21 702	26 356	19 640
Évolution en (%)	-	9%	21%	-25%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.6 Évolution de la profitabilité

47. Les données de la requête affichent une baisse de la profitabilité entre 2022 et 2024, passant de 219 062 mille Dhs/tonne en 2022 à 112 924 mille Dhs/tonne en 2024. En 2025, la profitabilité a augmenté de 8% par rapport à 2024, atteignant 122 056 mille Dhs/tonne en 2025. En somme, la profitabilité a connu une baisse de 44,28% sur la période 2022-2025.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Tableau n°10 : Évolution de la profitabilité (Mille MAD)

	2022	2023	2024	2025
Profitabilité (Mille MAD)	219 062	138 534	112 924	122 056
Évolution (%)	-	-37%	-18%	8%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.7 Évolution des investissements

48. Le requérant a avancé que la branche de production nationale a poursuivi de façon cohérente ses investissements dans ses équipements. En outre, le requérant indique qu'une enveloppe totale de plus de 162 millions de dhs a été consacrée aux investissements relatifs au maintien et à l'optimisation de son appareil productif.

49. Par ailleurs, les données de la requête montrent que les investissements ont baissé de 53% entre 2022 et 2023, ensuite ils ont augmenté significativement de 162% entre 2023 et 2024 pour finir par une baisse de 8% en 2025 comparativement à 2024.

Tableau n°11 : Évolution des investissements de la branche de production nationale (Mille MAD)

	2022	2023	2024	2025
Investissements (Mille MAD)	42 559	19 875	52 137	48 150
Évolution (%)	-	-53%	162%	-8%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.8 Évolution de la productivité et de l'emploi

50. En ce qui concerne l'emploi et la productivité, les données de la branche de production nationale affichent une hausse globale de ces deux indicateurs pendant la période 2022-2025.

51. En ce qui concerne la productivité, une hausse de 12 % a été enregistrée entre 2022 et 2023, suivie d'un léger repli de 1 % entre 2023 et 2024, avant d'afficher une hausse de 2 % entre 2024 et 2025. S'agissant de l'emploi, il a connu une augmentation continue d'un taux moyen de 12,85 % au cours de la période examinée 2022-2025.

Tableau n°12 : Évolution de la productivité et de l'emploi

	2022	2023	2024	2025
Productivité	146	164	163	167
Évolution (%)	-	12%	-1%	2%
Emploi	903	918	985	1 019
Évolution (%)	-	2%	7%	3%

Source : Données de la branche de production nationale

8.2.9 Évolution des exportations

52. Les exportations de la branche de production nationale en tubes et tuyaux ont connu une baisse de 4% en 2023 par rapport à 2022, suivie d'une augmentation de 56% observée entre 2023 et 2024. En 2025, les exportations ont poursuivi leur tendance haussière avec une hausse de 4% comparativement à 2024.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

53. Selon le requérant, les données d'exportation indiquent que, tant en volume et en valeur, les niveaux observés sur la période examinée restent globalement faibles.

Tableau n°13 : Évolution des exportations (tonne)

	2022	2023	2024	2025
Exportations (T)	932	891	1 386	1 438
Évolution (%)	-	-4%	56%	4%

Source : Données de la branche de production nationale

Conclusion

54. Au vu de l'évolution des facteurs et indices pertinents qui influent sur la situation de la branche de production nationale des tubes et tuyaux, depuis l'application de la mesure de sauvegarde en vigueur, il apparaît que la situation de la branche de production nationale s'est relativement redressée, notamment, avec l'augmentation de la production, des volumes des ventes, du niveau d'emploi et de la productivité.

55. Néanmoins, cette amélioration récente demeure fragile et la branche de production nationale n'a pas encore atteint une situation pleinement satisfaisante, notamment en raison de la reprise à la hausse des importations au cours de la période 2022-2025. En effet, et comme démontré, ci-dessus, la non exploitation du plein potentiel capacitaire de la branche de production nationale conjuguée à la baisse de la profitabilité, sont tous des facteurs qui démontrent l'incapacité de la branche de production nationale à faire face à des pressions concurrentielles résultant de l'accroissement des importations en l'absence d'une mesure de sauvegarde.

9- La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour prévenir un dommage grave

56. Pour déterminer si la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour prévenir un dommage grave, il convient d'examiner le comportement prévisible et imminent des importations et leur effet sur la branche de production nationale si la mesure de sauvegarde devait être levée.

57. Dans sa requête, le requérant a donc démontré qu'il existe un risque prévisible et imminent d'augmentation des importations du produit considéré si la mesure de sauvegarde venait à être levée et que cette levée de la mesure aurait un effet négatif immédiat sur la branche de production nationale.

Accroissement de la capacité de production mondiale de produits sidérurgiques

58. Le requérant fait valoir que l'accroissement des importations a eu lieu en 2016 en concomitance avec l'intensification des pressions liées aux capacités excédentaires de production qui ont accentué les déséquilibres dans le commerce international des produits à base de fer ou d'acier. En effet, selon les données de l'OCDE[3], la capacité mondiale de production de produits sidérurgiques s'est accrue en 2024 pour la quatrième année consécutive.

59. Par ailleurs, la branche de production nationale s'appuie sur des données de l'OCDE qui avancent qu'en 2024 la capacité de production d'acier a dépassé les 2.400 millions de tonnes, soit

[3] OCDE, "Steel Outlook 2025, OECD Publishing, Paris", 2025 : https://doi.org/10.1787/28b61a5e-en

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

un ajout brut de 0,6% par rapport au niveau de production enregistré en 2023 dont la grande partie est étendue au Moyen Orient et en Asie.

Protection accrue des marchés nationaux

60. La requête fait valoir qu'en réponse à l'excédent de l'offre sidérurgique plusieurs pays ont eu recours aux instruments de défense commerciale dans le secteur de l'acier dans le dessein de protéger leurs producteurs nationaux.

61. Pour appuyer ses arguments, le requérant décrit certaines mesures mises en place ou prorogées qui, selon lui, ont fortement contribué, selon la requête, au cours de la période considérée à l'aggravation des effets découlant de la surcapacité mondiale de production d'acier :

- Les mesures prises en mars 2018 par **les Etats-Unis d'Amérique** au titre de la section 232 du « Trade Expansion Act» de 1962 qui sont, à ce jour, en application et dont l'abrogation semble invraisemblable. En effet, le requérant indique que les Etats-Unis d'Amérique ont procédé au renforcement progressif de ce dispositif : suppression en février 2025 de toutes les exemptions pays et contingents tarifaires[4], relèvement des droits à 50% en juin 2025[5], puis refonte du régime en avril 2026, avec notamment l'application des droits sur la valeur en douane totale des produits et le durcissement des règles d'origine fondées sur le principe du 'melt and pour'[6]. Ces mesures ont contribué à instaurer un environnement protectionniste susceptible de détourner d'importants volumes d'acier vers de marchés tiers, dont le Maroc ;

- **L'Union européenne** qui a officialisé en 2024 la prorogation de la durée d'application, jusqu'au 30 juin 2026, de la mesure de sauvegarde sur les produits d'aciers (tubes inclus)[7]. La Commission européenne a également adopté le 13 avril 2023 un règlement renouvelant pour cinq ans le droit antidumping définitif appliqué aux importations de certains accessoires de tuyauterie en acier inoxydable à souder bout à bout, finis ou non, originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan[8]. Ces droits demeurent en vigueur et ont été étendus aux importations en provenance de Malaisie[9]. En outre, l'Union européenne a

---

[4] The White House, "Fact Sheet: President Donald J.Trump Restores Section 232 Tariffs", 11 Février 2025 : https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/02/fact-sheet-president-donald-j-trump-restores-section-232-tariffs/

[5] Congress, "Expanded Section 232 Tariffs on Steel and Aluminium", 26 septembre 2025 : https://www.congress.gov/crs-product/IN12519

[6] Pillsbury's Global Trade and Sanctions Blog, "Trump Administration Revamps Section 232 Metal Duties, Bringing Clarity and New Complexity to Tariffs on Derivative Products", 6 avril 2026 : https://www.globaltradeandsanctionslaw.com/trump-administration-section-232-metal-duties/

[7] Union Européenne, "Règlement d'exécution (UE) 2022/978 de la Commission du 23 juin 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant une mesure de sauvegarde définitive à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques", 24 juin 2026: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2022.167.01.0058.01.ENG&toc=OJ%3AL%3A2022%3A167%3ATOC

[8] Union Européenne, "Règlement d'exécution (UE) 2023/809 de la Commission du 13 avril 2023 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout, finis ou non, originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures mené conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/1036 du Parlement européen et du Conseil", 14 avril 2023 : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R0809&from=EN.

[9] Commission européenne, "EU renews anti-dumping measures on stainless steel fittings from China and Taiwan for five years, extends measures to Malaysia", 14 avril 2023 : https://policy.trade.ec.europa.eu/news/eu-renews-anti-dumping-measures-stainless-steel-fittings-china-and-taiwan-five-years-extends-2023-04-14_en.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

par ailleurs imposé, depuis mars 2022, une interdiction d'importation de produits sidérurgiques en provenance de la Russie et de la Biélorussie, y compris des produits couverts par la requête[10]. Selon la requête, cette interdiction pourrait engendrer un risque de détournement de ces volumes vers le marché marocain[11].

- La **Chine** a prolongé la durée d'application de droits antidumping allant de 6% à 26% sur certains produits sidérurgiques en provenance de l'UE et du Royaume-Uni, pour les 5 prochaines années à partir du 29 juin 2022[12]. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2026, plusieurs codes douaniers de produits sidérurgiques sont soumis à un régime de licences d'exportation. D'après le requérant, dans un contexte où les exportations chinoises d'acier ont atteint un niveau record de plus de 100 millions de tonnes en 2024, les volumes pouvant faire l'objet de détournement du fait de restrictions constituent un risque accru pour les marchés tiers, dont le Maroc[13].

- Le **Royaume-Uni** a également prolongé ses mesures de sauvegarde sur les importations d'acier, y compris les tubes métalliques jusqu'au 30 juin 2026[14]. Les marchandises importées au Royaume-Uni dans le cadre du quota national alloué sont exemptées de droits, tandis que celles dépassant le quota sont soumises à un taux de droit de 25%. En juin 2025, le gouvernement a renforcé la mesure en supprimant le report des quotas inutilisés entre trimestres et en plafonnant l'accès aux quotas résiduels par pays[15].

- L'**Inde** a appliqué, à compter d'avril 2025 une mesure de sauvegarde provisoire de 12% sur les importations de produits plats en acier. Le 30 décembre 2025, cette mesure de sauvegarde provisoire a été modifiée en mesure de sauvegarde définitive pour trois ans[16]. D'après la requête, cette fermeture progressive du marché indien renforce le risque de détournement de volumes vers des marchés tel que le marché marocain.

---

[10] Commission européenne "EU adjust steel safeguard quotas following import bans", 16 mars 2022 : https://policy.trade.ec.europa.eu/news/eu-adjusts-steel-safeguard-quotas-following-import-bans-2022-03-16_fr

[11] Commission Européenne, "EU adopts 19th package of sanctions against Russia", 23 octobre 2025 : https://finance.ec.europa.eu/news/eu-adopts-19th-package-sanctions-against-russia-2025-10-23_en

[12] Reuters, "China extends anti-dumping tariffs on EU, UK steel fasteners imports", 28 juin 2022 : https://www.reuters.com/markets/commodities/china-extends-anti-dumping-tariffs-eu-uk-steel-fasteners-imports-2022-06-28/. Voir aussi, Reuters, "China to extend anti-dumping duties on imports of some stainless steel", 30 juin 2025. Disponible ici: https://www.reuters.com/world/china/china-extend-anti-dumping-duties-imports-some-stainless-steel-2025-06-30/. Dans ce sens, la Chine a prolongé en juillet 2025 les droits antidumping sur les billettes et tôles en acier inoxydable en provenance de l'UE, du Royaume Uni, de la Corée du Sud et de l'Indonésie, avec des taux allant de 20,2 à 103,1%.

[13] Reuters, "China to regulate steel exports with a licence system" 12 décembre 2025 : https://www.reuters.com/world/asia-pacific/china-require-export-licences-some-steel-products-2025-12-12/. Voir aussi, MEPS International, "China tightens export controls with new licensing regime", 23 décembre 2025. Disponible ici: https://mepsinternational.com/gb/en/news/china-tightens-export-controls-with-new-licensing-regime.

[14] UK Government, Department for Business and Trade, "Extension of the UK's steel safeguard measure", 26 juin 2024 : https://www.gov.uk/government/publications/extension-of-the-uks-steel-safeguard-measure.

[15] UK Parliament, "Application of the UK's Steel Safeguard, statement made on 30 juin 2025" : https://questions-statements.parliament.uk/written-statements/detail/2025-06-30/hcws752.

[16] Reuters, "India imposes three-year tariff on some steel products to curb cheap imports", 30 décembre 2025 : https://www.reuters.com/world/china/india-imposes-tariff-some-steel-products-three-years-curb-cheap-imports-2025-12-30/. Voir aussi, "Safeguard Duty Imposed on Steel Flat Products for Three Years", 30 décembre 2025. Disponible ici: https://taxguru.in/custom-duty/safeguard-duty-imposed-steel-flat-products-years.html.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

- L'**Indonésie**, qui avait en mai 2022 notifié à l'OMC sa décision de maintenir et proroger sa mesure de sauvegarde sur les profilés I et H d'autres aciers alliés à l'issu d'une enquête de réexamen, a également prorogé pour une durée de cinq ans des droits antidumping sur les bobines laminées à chaud en aciers alliés notamment en provenance de Chine[17]. Disposant d'une capacité de production en forte expansion et des affichant des volumes d'exportations en hausse, l'Indonésie constitue, d'après la requête, une source supplémentaire de volumes susceptibles d'être dirigés vers le marché marocain.

Conclusion

62. La requête a démontré que l'accroissement de la capacité de production mondiale de produits sidérurgiques dénote un accroissement probable et imminent des importations si la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des tubes et tuyaux en fer ou en acier venait à être levée.

63. Par ailleurs, l'augmentation du recours aux instruments de défense commerciale pour les produits d'acier laisse présager un afflux important des importations desdits produits en cas de suppression de la mesure de sauvegarde.

10 - Plan d'ajustement adopté par la branche de production nationale

64. Conformément à l'article 69 de la loi n°15-09, une mesure de sauvegarde peut être prorogée lorsque l'administration compétente détermine, après enquête, que la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave et qu'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant à améliorer sa compétitivité.

65. Pour l'analyse de la deuxième condition permettant d'examiner s'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant à améliorer sa compétitivité. Elle a, donc, présenté les données, ci-dessous, sur la mise en place de son plan d'ajustement.

66. Le requérant s'était engagé lors des procédures précédentes à mettre en œuvre un programme d'ajustement s'articulant autour de plusieurs axes. Ce programme d'ajustement de la branche de production nationale se subdivise en plusieurs catégories et porte sur les éléments principaux suivants :

- Optimisation de l'utilisation des principales installations ;
- Optimisation des coûts de production et de la marge d'exploitation ;
- Elargissement de la gamme des produits ; et
- Incrémentation du nombre et de la qualité des emplois.

67. Par ailleurs, le requérant fait valoir que d'après les données chiffrées présentées ci-dessus la capacité de production des entreprises composant la branche de production nationale a enregistré une amélioration notable. Cette évolution favorable atteste de la pertinence des plans d'investissement élaborés et mis en œuvre à la suite de l'instauration de la mesure de sauvegarde initiale en 2019. Elle démontre également que ces investissements ont été effectivement déployés et qu'ils commencent à produire des résultats tangibles.

[17]MUC Consulting, "Indonesia Imposes Anti-Dumping Duties on Chinese Steel Products, 10 mars 2022 : https://muc.co.id/en/article/indonesia-imposes-anti-dumping-duties-on-chinese-steel-products.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

68. Par ailleurs, la branche de production nationale affirme avoir poursuivi de manière continue ses efforts d'investissement, notamment en matière de capital humain. Comme l'illustrent les données de la branche de production nationale, ces investissements se sont traduits par une hausse des effectifs ainsi qu'une amélioration mesurable de la productivité, témoignant ainsi d'un processus progressif de montée en gamme de la branche de production nationale.

11- Conclusion générale et suggestion

69. À la lumière de l'analyse et de l'examen des renseignements contenus dans la requête de réexamen présentée par la branche de production nationale des tubes et tuyaux en fer ou en acier, le Ministère a conclu que :

- La requête satisfait aux conditions de forme et de fonds fixées par la législation et réglementations nationales pour l'acceptation de la demande de réexamen présentée au titre de l'article 69 de la loi n°15-09 ; et

- Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°15-09, les éléments et données de la requête sont suffisants pour justifier l'ouverture d'une enquête de réexamen pour prorogation de la mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations des tubes et tuyaux en fer ou en acier.

Au vu de ce qui précède, le Ministère a procédé à l'ouverture d'une enquête permettant d'examiner si la mesure de sauvegarde appliquée aux importations des tubes et tuyaux en fer ou en acier continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave et s'il existe des éléments prouvant que la branche de production nationale procède à des ajustements visant l'amélioration de sa compétitivité.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Version non confidentielle

28.04.2026

AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

REQUÊTE DE PROROGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR L'IMPORTATION DES TUBES SOUDÉS EN FER ET EN ACIER

Conformément à l'article 69 de la Loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale

Requise par

AFATUBE
Centre Hadika, Route de Ain Sebaa, 2 lotiss.
Hadika 3°ét.
Casablanca 20600

Représentée par :

J&A Garrigues S.L.P.
Avenue d'Auderghem 22-28
1040 Bruxelles
Belgique

ET

ECODEF
Rue abdelaziz benchekroun,
Imm Crédit du Maroc, ETG2,
N°5, Mohammedia

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Version non confidentielle

28.04.2026

1. INTRODUCTION 2

2. INFORMATION GÉNÉRALE 3

2.1 Identification du requérant 3

2.2 Représentativité 5

2.3 Produit objet de la requête 7

2.4 Produit fabriqué localement. Similarité entre les produits fabriqués localement et les produits importés. 10

2.5 Identification des principaux producteurs – exportateurs 12

2.6 Identification des principaux importateurs 13

3. ANALYSE DES CONDITIONS REQUISES POUR LA PROROGATION DE LA MESURE DE SAUVEGARDE 15

3.1 La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer un dommage grave 15

3.1.1 Évolution des importations en termes absolus et relatifs 15

3.1.2 La situation de la BPN 22

3.1.3 Conclusion 38

3.2 La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour prévenir un dommage grave 39

3.2.1 Il existe un risque prévisible et imminent d'augmentation des importations du produit considéré en cas de levée de la mesure de sauvegarde 39

3.2.2 La levée de la mesure causerait immédiatement un dommage grave à la BPN 57

3.3 La branche de production nationale procède à des ajustements visant l'amélioration de sa compétitivité 58

4. CONCLUSION GENERALE 59

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

1. INTRODUCTION

Le Ministre délégué auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique chargé du Commerce Extérieur (le « **Ministère** ») a initié, le 07 octobre 2019 par avis public nº 21/19[1], une enquête de sauvegarde sur les importations de tubes et tuyaux en acier ou en fer. Conformément au troisième paragraphe de l'article 61 de la Loi nº 15-09 relative aux mesures de défense commerciale (la « **Loi 15-09** ») une mesure de sauvegarde provisoire a été publiée au Bulletin officiel du Maroc, BO nº 6838 du 14 décembre 2019[2] établissant un droit additionnel *ad valorem* de 25% sur les importations de certains tubes et tuyaux en fer ou en acier[3] pour une durée de 200 jours à compter du 13 décembre 2019.

Par l'avis public nº 31/20 du 01 septembre 2020, le Ministère a adopté une mesure de sauvegarde définitive pour une durée de 3 ans (la « **mesure de sauvegarde** » ou « **la mesure** »)[4] qui a été publiée au Bulletin officiel du Maroc, BO nº 6936 du 19 novembre 2020[5]. Par l'avis public nº DDC/13/2023 du 05 octobre 2023, le Ministère a conclu que ladite mesure continuait à être nécessaire et a décidé de la proroger pour une durée de 3 ans[6].

---

1 Ministère de l'Industrie de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie numérique, "Avis public n.º 2l/19 relatif à L'ouverture d'une enquête de sauvegarde et L'application d'une mesure provisoire sur les importations de tubes et tuyaux en acier ou en fer", 27 septembre 2019. Disponible ici : https://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/avis_21-19.pdf.

2 Bulletin Officiel du Royaume de Maroc, "BO nº 6838 du 14 décembre 2019", 14 décembre 2019. Disponible ici : http://www.sgg.gov.ma/BO/bo_fr/2019/BO_6838-bis_Fr.pdf.

3 Les produits affectés initialement par la mesure de sauvegarde provisoire étaient ceux importés au Maroc sous les positions du tarif douanier marocain de 2017 suivantes : 7305.31.10.00; 7305.31.99.00; 7305.39.10.00; 7305.39.99.00; 7306.19.10.90; 7306.19.99.00; 7306.30.10.99; 7306.30.99.00; 7306.50.10.90; 7306.50.99.00; 7306.61.10.00; 7306.61.90.00; 7306.69.10.00; 7306.69.99.00; 7306.90.10.90 et 7306.90.99.00.

4 Ministère de l'Industrie de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie numérique, "Avis public n°31/20: Enquête de sauvegarde sur les importations de certains tubes et tuyaux en fer ou en acier. Détermination finale de l'existence d'accroissement massif des importations, du dommage grave et du lien de causalité", 1 septembre 2020. .Disponible ici : https://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/avis%20public%20SG-Tubes%20DF.pdf

5 Bulletin Officiel du Royaume de Maroc, "BO nº 6936 du 19 novembre 2020", 19 novembre 2020. Disponible ici : http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO_6936_Fr.pdf?ver=2020-11-24-152815-753

6 Ministère de l'Industrie de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie numérique, "Avis public n" DDC/1312023 relatif aux résultats de l'enquête de réexamen pour prorogation de la mesure de sauvegarde appliquée aux importations des tubes et tuyaux en fer ou en acier", 5 octobre 2023.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

De ce fait, la date d'échéance de la levée de la mesure de sauvegarde s'approche. Néanmoins, la mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire afin de prévenir un dommage grave pour la branche de production nationale de tubes et tuyaux en fer ou en acier (la « **Branche de Production Nationale** » ou « **BPN** »). Par la présente, l'Association professionnelle qui regroupe l'ensemble des producteurs de tubes métalliques au Maroc, **AFATUBE**, au nom de la BPN, demandent auprès de ce Ministère la prorogation de la mesure de sauvegarde.

En effet, malgré les efforts, la durée de la mesure de sauvegarde n'a pas été suffisante pour permettre à la BPN de redresser complètement la menace de dommage grave subi : depuis 2019, les volumes de ventes locales de la BPN n'ont pas suffisamment progressé pour lui permettre de faire face aux aléas du marché, ce qui justifie le renouvellement de la mesure de sauvegarde en 2026[7].

Ainsi, au défaut d'une prorogation de la mesure de sauvegarde, la BPN risquera, à partir du fin 2026, de faire face à des dommages de plus en plus sévères mettant son existence en danger, étant donné l'énorme surcapacité mondial dans le secteur sidérurgique et que les autres grands pays exportateurs étrangers ont continué à protéger leurs marchés nationaux en prolongeant leurs respectives mesures de défense commerciale.

La BPN, qui constitue une industrie stratégique pour le Maroc, doit donc être encore protégée pendant une certaine période pour pouvoir finaliser la mise en place de mesures d'ajustement et garantir le redressement de l'industrie. Par conséquent, la BPN demande à ce Ministère la prorogation de la mesure de sauvegarde pour une durée supplémentaire de trois ans. Cette prorogation permettra la finalisation du plan d'ajustement déjà en cours et l'application des mesures additionnelles visant à redresser la BPN et à mettre un terme au dommage subi.

Disponible ici: https://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/documents/Avis%20public%20n%20DDC-13-2023.pdf.

7 Veuillez trouver joint à cette requête **l'Annexe 1** comprenant les lettres par lesquelles les entreprises requérantes expriment leur soutien à la présente requête de prorogation.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

2. INFORMATION GÉNÉRALE

2.1 Identification du requérant

La table suivante montre les producteurs au Maroc des produits concernés par rapport à cette requête :

Raison sociale	Adresse	Téléphone	Email de contact
LONGOFER	R.N. 9, km.10 – Ahl Loghlam 29640 Tit Mellil	Fixe : 0522887400 GSM : 0661362399	m.laabi@longofer.com azmi@longofer.com
COMAPROM	Rte Nationale 1, Km 15 Ain Harrouda, Maroc	Fixe : 0522355475 GSM : 0661843595	comaprom.sarl@gmail.com fahd.guennouni@comaprom.co.ma
MAROC FER	Zone industrielle Sidi Mâarouf - Ouled Haddou - 20190 Casablanca	Fixe : 0522335844 GSM : 0661137262	bsm@marocfer.com contact@marocfer.com maamri@basmaholding.com
TUBES ET PROFIL	RN9 - Sidi Hajjaj, Oued Hessar 20640 Tit Mellil	Fixe : 0522331592 GSM : 0661458828	tube.profil@gmail.com h.azrour@tubeetprofil.com
SOFAFER	801 Q.I Sidi Brahim, rue Ibn Baja, Avenue Ibn Haitam,Fès	Fixe : 0535960091 GSM : 0661406003	slaoui.sofafer@gmail.com e.boutaleb@sofafer.ma a.yacoubi@sofafer.ma
INDUSTUBE	Zone Industrielle, Route de Tétouan, Allée n°2, Lot 77, B.P. 360, Tanger	Fixe : 0539350940 GSM : 0666107505	industube@industube.com zea@industube.com c.elbouda@industube.com

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

BATIFER	Zone Industrielle, Lot El Fassia I Mohammedia	Fixe : 0523315647 GSM : 0668494405	s.lebonte@interfer.ma l.zaimwadghiri@batifer.ma batifer@batifer.ma
SMM SOCODAM DAVUM	Km 16 route N°107 Tit Mellil 28630 Zenata commune – Casablanca	Fixe : 0522763700 GSM : 0661257267	ztouzani@ssd.ma mouhmidou@ssd.ma aghouraib@ssd.ma
DISTRIFER	Rte 3016 - Lahraouiyine Tit Mellil, 20490 Casablanca	Fixe: 0522568416 GSM: 0661900332	m.zidate@distrifer.ma
UNIPE ET PROFIL	Zone Industrielle, Ouled Teima, 83350 Agadir	Fixe: GSM: 0661624415	b.messaoudi@unimagec.ma m.salmouni@unimagec.ma
OCID METAL	Bld Hanch Ben Bouazza Rue Fatima Bent Akkah Maa El Aynine Lot B Ain Sebaa Aîn-Sebaâ (AR)	Fixe: 0522358514 GSM:	ocidmetal1@gmail.com

2.2 Représentativité

Les producteurs énumérés dans le tableau ci-dessus représentent le 100 % du marché national de fabrication de tubes et tuyaux.

Tous soutiennent et demandent la prorogation de la mesure de sauvegarde. Toutefois, compte tenu du nombre élevé de sociétés productrices, visant la simplicité et l'efficacité dans la collecte et l'analyse des données, les chiffres relatives à la BPN présentées dans

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

cette requête de prorogation feront référence à neuf entreprises. Ces entreprises seront **DISTRIFER, SMM SOCODAM DAVUM, SOFAFER, TUBE ET PROFIL, MAROC FER, LONGOFER**, **UNIPIPE ET PROFIL**, **COMAPROM** et **BATIFER** (ci-après **«les requérants»).** Elles représentent une proportion majeure (**96%**) de la production nationale des produits similaires et directement concurrents avec les produits importés objet de la requête.

Tableau 1: Représentativité des requérants en volume de production et par rapport à la production nationale

	Volume de production 2025 (tonnes)	% par rapport à la production nationale
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Requérants	**169,723**	**96%**
(j) OCID METAL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(k) INDUSTUBE	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Non-requérants	**7,000**	**4%**
Production nationale	176,723	100%

Source : Requérants et Fabricants

La plupart des entreprises requérantes disposent d'une longue implantation sur le marché, seules quelques-unes présentent un historique plus récent, comme DISTRIFER (2008) et UNIPIPE ET PROFIL (2021). La plupart d'entre elles sont spécialisées dans la fabrication de tubes en acier soudé et leur activité principale est la commercialisation de ces produits métallurgiques.

Toutes elles disposent d'un solide capital humain marocain et opèrent fondamentalement sur le marché national. Ses missions principales sont de répondre aux besoins du secteur métallurgique marocain en fournissant des dérivés d'acier plat à

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

forte valeur ajoutée. En même temps, elles suivent une politique de développement et d'investissement s'ouvrant toujours à des nouveaux défis et à des objectifs de croissance saine et de rentabilité à long terme.

Cette représentativité[8] n'est pas seulement quantitative, mais aussi qualitative. En effet, les requérants comprennent les entreprises du secteur de toutes tailles et qui fabriquent toute la gamme des produits objet de la requête.

Compte tenu d'une forte représentativité des requérants par rapport aux ventes et à la production du marché national marocain, les requérants considèrent que la soumission de cette requête au nom de la BPN est suffisamment fondée au sens de l'article 4.1.c) de l'Accord sur les Sauvegardes aussi que les articles 69 et 48 de la Loi nº15-09.

2.3 Produit objet de la requête

Comme signalé dans la circulaire n.º 6515/211 de sauvegarde sur les importations de tubes et tuyaux en fer ou en acier de décembre 2023, les produits faisant l'objet de la prorogation de la requête sont les tubes et tuyaux soudés, en fer ou en acier, de forme conique ou pyramidale, avec section circulaire, carrée ou rectangulaire.

Ils sont actuellement classés sous les positions tarifaires du système harmonisé (SH) du Maroc[9] :

---

8 Conformément à l'interprétation faite par l'Organe de Règlement des Différends de l'Organisation Mondiale du Commerce parmi laquelle la représentativité comprend une « *proportion majeure de la production nationale totale* » visant « *des connotations à la fois quantitatives et qualitatives* » selon indiqué dans son rapport « *Communautés européennes – Mesures antidumping définitives visant certains éléments de fixation en fer ou en acier en provenance de Chine*, WT/DS397/AB/RW, 18 janvier 2016, paragraphe 5.302 ». D'une part, en ce qui concerne la dimension qualitative, les entreprises représentent les intérêts de la BPN vu qu'elles couvrent des entreprises du secteur de toutes tailles et qui fabriquent toute la gamme des produits objet de cette requête de prorogation. D'une autre part, en ce qui concerne la dimension quantitative, les requérants représentent une proportion (dépassant le 80%) suffisamment sérieuse et notable de la production nationale totale visant le même raisonnement que dans l'affaire *Argentine – droits antidumping définitifs visant la viande de volaille en provenance du Brésil*, WT/DS241/R, 22 avril 2003, paragraphes 7.338-7.344, mais avec une proportion considérablement plus élevée.

9 Voir Tarif des Droits de Douane, Section 15, Chapitre 73, "Ouvrages en fonte, fer ou acier", 2022, consulté le 23 avril 2026. Disponible sur http://www.douane.gov.ma/web/guest/tarif.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Tableau 2: Positions tarifaires des produits concernés

Position tarifaire	Désignation des produits[10]
7306 19 10 90	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs sauf forme pyramidale ou conique avec section circulaire épaisseur < ou = 4mm
7306 19 99 00	Autres tubes et tuyaux, types utilisés par oléoducs ou gazoducs épaisseur <4mm
7306 30 10 99	Tubes, tuyaux en acier non-allie soudés épais maxi 4mm
7306 30 99 00	Tubes, tuyaux en fer ou acier non-allie soudes
7306 50 10 90	Tubes, tuyaux en acier allie soudes épaisseur maxi 4mm
7306 50 99 00	Tubes creux soudes de section circulaire, acier allie
7306 61 90 00	Autres tubes et tuyaux en fer, acier soudes sect. carres ou rectangulaires épaisseur > 4mm
7306 61 10 10	Autres tubes, tuyaux et profiles en fer, acier soudes, de section carres ou rectangulaires, d'une épaisseur < ou = 3mm
7306 61 10 90	Autres tubes, tuyaux et profiles en fer, acier soudes, de section carres ou rectangulaires, autres
7306 69 10 00	Autres tubes et tuyaux en fer, acier soudes de section non circulaire de forme pyramidale
7306 69 99 00	Autres tubes et tuyaux en fer, acier soudes sauf sect. carres ou rectangulaires épaisseur> 4mm
7306 90 20 12	Autres tubes,tuyaux et profiles en acier inoxydable, de section carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur < ou = 3mm
7306 90 20 19	Autres tubes, tuyaux et profiles en acier inoxydable, d'une épaisseur < ou = 3mm
7306 90 20 22	Autres tubes, tuyaux et profiles, soudes, creux, en acier inoxydable, de section carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur < ou = 4mm
7306 90 20 29	Autres tubes, tuyaux et profiles, soudes, creux, en acier inoxydable, d'une épaisseur < ou = 4mm
7306 90 20 39	Autres tubes, tuyaux et profiles soudes creux, en acier inoxydable
7306 90 90 19	Autres tubes, tuyaux et profiles en fer ou acier, épaisseur maximale de 4mm, sauf forme pyramidale ou conique
7306 90 90 99	Autres tubes, tuyaux et profiles en fer ou acier, sauf forme pyramidale ou conique

[10] Les désignations des produits utilisées dans la présente requête sont obtenues de la base de données du commerce extérieur de l'Office des Changes.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Une première mesure de sauvegarde sur les tubes a été initiée en septembre 2019. Cette mesure consistait en l'imposition d'un droit additionnel *ad valorem* de 25% sur les importations des tubes pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 65 de la Loi nº 15-09, le droit *ad valorem* de 25% sera réduit 1 point de pourcentage au-delà de la première année de son application[11].

- Du 06/11/2020 au 05/11/2021 :
  25%
- Du 06/11/2021 au 05/11/2022 :
  24%
- Du 06/11/2022 au 05/11/2023 :
  23%
- Du 06/11/2023 au 05/11/2024 :
  22%
- Du 06/11/2024 au 05/11/2025 :
  21%
- Du 06/11/2025 au 05/11/2026 :
  20%
- A compter du 06/11/2026 :
  0%

En outre, pour les produits faisant l'objet de la requête, un démantèlement des droits et taxes douaniers s'applique conformément aux accords ci-dessous :

- Accord d'Association entre le Maroc et l'Union européenne ;
- Accord de libre-échange avec les États-Unis ;
- Zone de Libre Échange Continentale Africaine (« ZLECAF ») ;
- Accord de libre-échange avec les pays arabes méditerranéens (« Accord d'Agadir »).

Les droits de douane appliqués en vertu de ces accords sont de 0%.

11 Administrations de Douanes et Impôts indirects du Maroc, "Circulaire n.º 6515/211", 15 décembre 2023. Disponible ici: https://www.douane.gov.ma/dms/loadDocument?documentId=93158&application=circulaire.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

S'ajoutent à cette liste, deux accords qui sont entrés en vigueur en 2020 avec des modalités particulières et un accord en 2022 avec l'Union Africaine (« PMA d' Afrique »):

- Accord de libre-échange avec la Turquie;
- Accord d'association Maroc et Royaume-Uni

Pour les produits originaires d'autres pays différents à ceux bénéficiant des accords ci-dessus les droits communs appliqués varient entre :

- 2.5% pour les produits relevant des positions tarifaires 7305 31 99 00, 7305 39 99 00, 7306 19 99 00, 7306 30 99 00, 7306 50 99 00, 7306 61 90 00, 7306 69 99 00 et 7306 90 99 00.
- 2.5% pour les produits relevant des positions tarifaires 7305 31 10 00, 7305 39 10 00, 7306 19 10 90, 7306 30 10 99, 7306 50 10 90, 7306 61 10 00, 7306 69 10 00 et 7306 90 10 90.

2.4 Produit fabriqué localement. Similarité entre les produits fabriqués localement et les produits importés.

Suivant l'analyse effectué par le Ministère en septembre 2019 auprès du rapport de l'enquête initiale de la mesure de sauvegarde sur les importations de tubes et tuyaux en fer ou en acier, on constate que le produit fabriqué localement regroupe : (a) les tubes de conduites ; (b) les tubes pour armatures de serre qui comprennent les tubes laminés à chaud, les tubes laminés à froid, les tubes galvanisés ; (c) les tubes de construction ; et (d) les tubes mécaniques et tubes décoratifs.

Ces tubes comprennent de différentes sections (circulaires, carrées, rectangulaires et méplats) et de dimensions/épaisseurs qui varient selon les types de tubes dont notamment ceux fabriqués en épaisseur allant de 2 à 5 mm ou de 2,8 à 3,8 mm, de diamètre extérieur jusqu'à 192 mm (tube circulaire), de dimension extérieure jusqu'à 130 mm (tube carré), et de dimension extérieure jusqu'à 150 mm × 100 mm (tube rectangulaire).

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Concernant la procédure de fabrication de ces tubes, ceux-ci sont différents à ceux de l'enquête car :

- Les **tubes de conduite** sont formés à froid, soudés par induction à haute fréquence sans apport de métal.
- Les **tubes laminés à chaud** sont fabriqués à partir de bobines d'acier noir laminé à chaud. Ces tubes sont d'abord formés à froid, puis soudés par induction à haute fréquence et enfin galvanisés à chaud par immersion.
- Les **tubes laminés à froid** sont fabriqués à partir de bobines d'acier noir laminé à froid. Une fois que l'acier laminé à chaud a refroidi, ces tubes sont ensuite ré-laminés à température ambiante pour atteindre les dimensions exactes et une meilleure qualité de surface.
- Les **tubes galvanisés** sont fabriqués à partir de bobine d'acier galvanisé, formés à froid et soudés par induction à haute fréquence. Lors du profilage, le cordon de soudure est galvanisé par projection de zinc en fusion.
- Les **tubes de construction** qui sont des profilés creux de construction soudés, sont formés à froid.
- Les **tubes mécaniques** sont étirés à froid et sont destinés à être usinés pour intégrer des ensembles mécaniques (par exemple, les rouleaux de transmission). Ils sont aussi utilisés comme éléments de structures, liés à des applications mécaniques.
- Les **tubes décoratifs** sont des profilés creux en acier caractérisés par leur résistance et leur durabilité. Ces tubes sont le choix parfait pour remplacer les produits traditionnels pour les applications de type architectural.

Les produits pris en considération possèdent aussi des différentes utilisations finales (selon les types) par rapport à celles des produits objet de la requête, dont notamment : (i) les installations domestiques ou industrielles de conduite de fluides ; (ii) le transport de divers fluides non nocifs, tels que l'eau, le gaz, etc. ; (iii) les conduites d'alimentation en eau potable ; (iv) l'irrigation, le pompage et l'adduction ; (v) la construction mécanique ; (vi) les travaux de charpentes et couvertures, tels que les stades, aéroports, centres commerciaux, bâtiments industriels, salles omnisports, les ponts, salles de

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

conférence ; (vii) la construction de ponts et passerelles ; (viii) la construction d'échafaudage ; et (ix) les constructions tubulaires.

Suivant l'analyse effectué par le Ministère en septembre 2019 auprès du rapport de l'enquête de la mesure de sauvegarde sur les importations de tubes et tuyaux en fer ou en acier, on constate que les importés et ceux fabriqués localement sont similaires visant que :

- Ceux-ci fabriqués par la BPN sont destinés aux mêmes utilisations que les produits importés;
- La matière première utilisée dans la fabrication des tubes de la BPN, leurs procédés de fabrication, leurs utilisations finales et caractéristiques techniques (dimensions, sections, formes…) sont similaires ou directement concurrentes à ceux fabriqués par les producteurs exportateurs étrangers;
- Ceux-ci fabriqués par la BPN sont soumis aux normes marocaines qui sont pratiquement identiques aux normes européennes régissant les tubes et tuyaux importés.

Pourtant, à l'exception des tubes et tuyaux dont le diamètre excède 400 mm (lesquels ont été déjà exclus par rapport à l'adoption de la mesure initiale), à titre définitif, on constate une similarité donc le caractère directement concurrent des tubes fabriquées localement et de celle des produits importés conformément à l'article 52 de la Loi n° 15-09.

2.5 Identification des principaux producteurs – exportateurs

La table ci-dessous montre les exportateurs connus par les requérants des produits objets de la requête :

Raison social	Adresse	Téléphone
PAO TMK	40/2a Pokrovka Street, Moscow, 101000, Russia	+7 (495) 775 7600
VTZ	Volzhskiy, Volgograd Oblast, Russia	+7 844 322-27-77
SinTZ	Ulitsa Zavodskoi Proezd, Dom 1 Kamensk-Uralysky;	-

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Raison social	Adresse	Téléphone
	Sverdlovsk Oblast, Russia	
STZ	990 E North Ave., Lombard, IL 60148, États-Unis	+1 773-265-3130
TAGMET	347905, région de Rostov, Taganrog, Russia	8 (8634) 65-00-65

Source : Requérants

2.6 Identification des principaux importateurs

La table ci-dessous montre les importateurs connus par les requérants des produits objets de la requête.

Raison social	Adresse	Téléphone
ACTOMETAL	Quartier Industriel Labzoa Mohammedia	0529025374
FENNIE BROSSETTE	284, Boulevard Zerktouni Casablanca	0522639100
AIC METALLURGIE	Zone Industrielle Bir Rami N3 Impasse N1 14000 Kénitra	0537372486
ETAF	12 Rue Djillali Ghafiri Ain Sebaa 20250 Aîn-Sebaâ (AR)	0522660019
SOCIETE DE MATERIAUX DE CONTRUCTION ABLAD (SOPROMAB)	Km 12 Route Mediouna Casablanca	0522970229
SALIMA ESPACE	30, Bd de Bangkok - ex J, Q.I. Ain Sebaa 20590 Casablanca - Maroc	0522661510
SERIMA	Bd Moulay Ismaïl , ang. Rue Maâmora 20290 Casablanca - Maroc	0522409071
NOVOMET	72, Rue Soldat Taoufik Abdelkader, angle Ibn Tachfine 20300 Casablanca - Maroc	0522600546
ESPACE INOX	45, Rue Beni Amar, La Villette 20250 Casablanca - Maroc	0522635340 0522635341

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Raison social	Adresse	Téléphone
ATCOM	Bd El Binaa - ex E, Sidi Bernoussi. à côté Bimo 20600 Casablanca - Maroc	0522353303 0522354689
LASFAR YOULARC	24 Quartier Artisanale Hay El Maghreb Al Arabi Massira Ii - Temara	0537608282
JET CONTRACTORS	Quartier industriel Oued Ykkem 12040 Skhirate	0537749292
FAMA NEGOCE	Sis A Afaq-ii N°507 - Marrakech	0522930833
F.R. INOX	102 Rue des Thermes - Casablanca la Vilette La Villette Casablanca	0522610104
BENIDORM BABILA	Hay El Karia bloc 7 Rue El Arac n°22-24 Hay sidi moumen Casablanca	0522710969
CEINTURE EL BARAKA	Hay El Baraka Lot 228 Rue 13 - Casablanca	0522705782
AFIFI METALNOX	20 Rue des Thermes - Casablanca Hay Mohammadi La Villette Casablanca	0522605842
AL KARAM INOX	500 Lotiss. Al Karam Rte de Safi Azzouzia Marrakech	0661318376 0524205501
MAGHREB INSTALLATION	Zone industrielle (Ain Sebaa), lot. Daha, 2 rue 1, villa Soumaya 20590 Casablanca	0522737332 0522344343
OS INOX	Rue Ibn Hazem (la Villette), Khalil 2 20300 Casablanca	0522616180
OURGH INOX	Lotiss. Hafed Al Kheir Rue 36 n°60 Sidi Maarouf Casablanca	0522321162
DETAIL INOX MAROC	73, Rue des Oudayas, la Villette 20300 Casablanca	0522603774
CIQS	Bd de Sfax - ex BenAissa Ejarouani, Q.I. Ain Sebaa 20250 Casablanca	0522660130 0522660131
IMARAQ TRADING	8, Bd Hassan El Alaoui 20300 Casablanca	0522606565 0522607575
TOULAL INOX	57bis Bd de Madrid - ex Chefchaouni.2 - Ain Sebaa Casablanca	0522351086
PROFINOX	106, Zone ind. Moulay Rachid, Rue 1 20450 Casablanca	0522727771 0522727531

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Raison social	Adresse	Téléphone
TC MAROC	Zone Industrielle de Bouskoura - BP402، P3011, Bouskoura	0522593636
SNCE	Place Rabia Al Adaouiyah, résid, Kays 10000 Rabat	0537776714
LUXINOX	Route Benslimane, km 11.300, n°106 20640 Casablanca	0520068930 0520068931

Source : Requérants

3. ANALYSE DES CONDITIONS REQUISES POUR LA PROROGATION DE LA MESURE DE SAUVEGARDE

3.1 La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour réparer un dommage grave

3.1.1 Évolution des importations en termes absolus et relatifs

Conformément à l'article 69 de la Loi 15-09, la durée d'application d'une mesure de sauvegarde définitive peut être prorogée lorsqu'il est déterminé qu'elle continue à être nécessaire. C'est-à-dire, lorsque malgré sa mise en place, le dommage grave continue à menacer la viabilité de la branche de production nationale.

L'article 52 de la Loi 15-09 indique qu'un accroissement massif des importations peut constituer une menace pour la branche de production nationale.

À cet égard, selon l'article 2:1 de l'Accord sur les sauvegardes, afin de déterminer un volume accru des importations pouvant menacer la branche de production nationale, les autorités compétentes doivent examiner les importations récentes, « et non pas seulement la tendance des importations au cours des cinq dernières années ou de toute autre période de plusieurs années»[12].

Cette observation a été aussi constatée par l'organe d'appel de l'OMC qui indiquait que si un produit a été importé en quantités fortement accrues, les autorités compétentes

[12] Rapport de l'Organe d'appel de l'OMC, "Argentine – Mesures De Sauvegarde à l'importation de chaussures, WT/DS121/AB/R", para. 130.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

sont tenues de tenir compte de l'évolution des importations au cours de la période d'enquête mais aussi d'examiner le passé le plus récent à la lumière des tendances à long terme[13].

Les données comprenant la période 2011 - 2022 ont été déjà analysées dans le cadre de la procédure d'adoption de la mesure de sauvegarde initiale ainsi que dans celle de sa prorogation. Ci-après, les membres de la BPN tiennent à bien fournir maintenant les données enregistrées pour les années 2022 - 2025[14].

Suivant les indications de la Loi 15-09, l'évolution des importations pendantes ces dernières années sera analysée à la fois en termes absolus, aussi que par rapport à la production nationale.

3.1.1.1 Accroissement massif des importations en termes absolus

Les tableaux et figures ci-dessous présentent l'évolution des importations des produits objet de la requête en termes absolus.

Tout d'abord, comme cela était déjà indiqué dans la première requête de prorogation de la mesure de sauvegarde, les importations, en termes absolus, ont progressivement diminué depuis la mise en œuvre de la mesure, à l'exception de la projection des importations à la fin de 2022 qui prévoit un accroissement. Bien qu'il puisse, à première vue, sembler que la mesure fonctionnait conformément aux objectifs pour lesquels elle avait été conçue, les nouvelles données disponibles pour la période considérée confirment que la baisse observée des importations était essentiellement imputable aux effets exceptionnels de la pandémie du COVID-19, notamment les interruptions et ralentissements de la production, les perturbations des chaînes d'approvisionnement

---

13 Rapport de l'Organe d'appel de l'OMC, "Etats-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de certains produits en acier, WT/DS248, 249, 251, 252, 253, 254, 258, 259/AB/R", 10 novembre 2003, para. 355.

14 Veuillez noter que les données publiques des importations disponibles sur le site web d l'Office des Changes au moment de la rédaction de cette requête s'arrêtent en septembre 2022 (indiqué sur le texte '*'). Afin d'avoir la visibilité la plus étendue possible de notre analyse nous offrirons une projection du quatrième trimestre de 2022 (indiqué '**'). Néanmoins, veuillez noter que les données projetées pourront différer de celles de l'Office de Changes une fois publiques.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

ainsi que la contraction temporaire de la demande, plutôt qu'à l'effet propre de la mesure de sauvegarde.

En effet, comme le montre le Tableau 3 ci-dessous, les importations ont connu une augmentation marquée sur la période 2022-2025. Plus précisément, les importations ont fortement progressé en 2023, enregistrant une hausse de 59%, avant de connaître une nouvelle accélération très significative en 2024, avec une augmentation de 75 %. En 2025, le volume des importations a ainsi retrouvé un niveau quasi équivalent à celui observé en 2019, c'est-à-dire, juste avant la pandémie de COVID-19 et les perturbations exceptionnelles qui en ont résulté.

En résumé, sur l'ensemble de la période considérée, les importations de 2025 sont plus de trois fois supérieures à celles enregistrées en 2022, ce qui met en évidence un redressement rapide et substantiel des flux d'importation.

Tableau 3 : Évolution des importations (en tonnes et pourcentage) 2022 - 2025

Imports (tonnes)	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Total	10,460	16,667	29,243	31,605
Évolution	-	59%	75%	8%
Index	100	159	280	302

Source : Office des Changes, 2026

Le graphique 1 ci-dessous montre clairement la rupture de tendance observée à partir de 2022. Il met en évidence que la baisse des importations constatée au cours des années précédentes relevait d'un phénomène essentiellement transitoire, lié aux effets

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

exceptionnels de la pandémie de COVID- 19, suivi d'une reprise rapide et durable des importations à partir de 2023.

Graphique 1: Évolution des importations des produits (en tonnes) 2022 - 2025

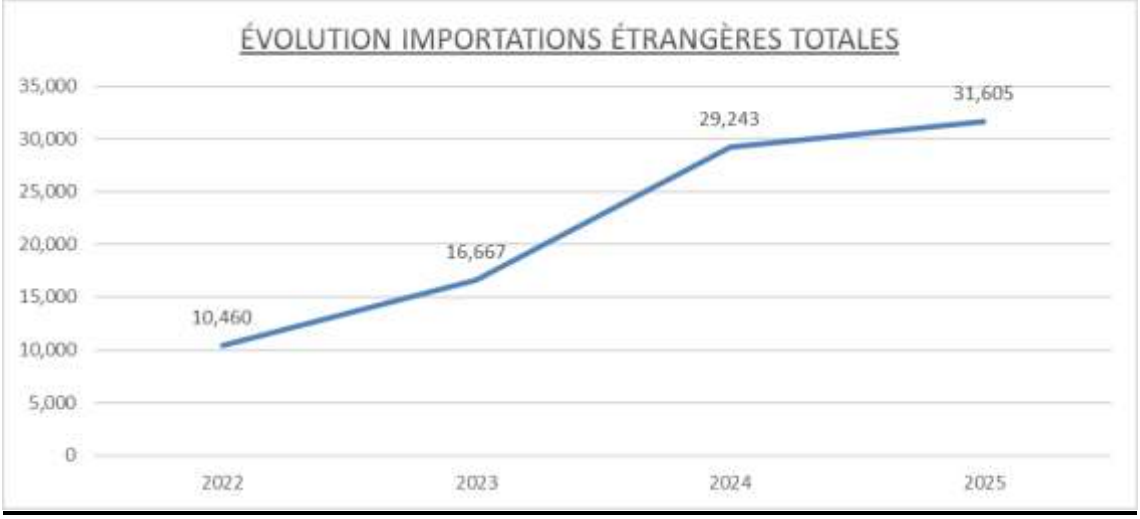

Source : Office des Changes, 2026

Ainsi, en analysant l'évolution des niveaux des importations des 25 principaux importateurs au Maroc, les données du tableau 4 dessous montrent des disparités entre l'évolution des importations entre pays depuis l'adoption de la mesure : alors que certains pays affichent des valeurs croissantes, d'autres ont vu ses importations évoluer d'une façon décroissante – voir à cet effet les chiffres des Emirats Arab Unis en contraposition à celles de l'Italie. D'une autre part, on constate aussi une évolution intermittente de données enregistrées parmi les pays et pendant les années d'analyse (i.e., les importations en provenance d'un même pays augmentent et diminuent de manière irrégulière au cours de périodes consécutives – voir à cet effet l'évolution des chiffres de la Chine, les Pays Bas où la Pologne).

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Tableau 4: Evolution des volumes d'importations (en tonnes et en pourcentage) des 25 principaux importateurs au Maroc

PAYS	2022 (tonnes)	%	2023 (tonnes)	%	2024 (tonnes)	%	2025 (tonnes)
ESPAGNE	2,609.34	58%	4,129.91	63%	6,749.44	64%	11058.40
CHINE	1,117.12	113%	2,375.78	136%	5,618.04	-14%	4818.09
ITALIE	2,449.59	130%	5,630.67	-3%	5,439.44	-29%	3855.89
PORTUGAL	2,026.79	13%	2,289.25	142%	5,549.65	-34%	3659.66
GRECE	229.47	-41%	135.17	-27%	98.62	3188%	3243.09
TURQUIE	1,113.41	-27%	808.58	369%	3,794.96	-21%	3014.74
EMIRATS ARABES UNIS	92.73	344%	411.85	47%	603.62	20%	725.78
EGYPTE	-		60.52	329%	259.35	99%	515.73
ALLEMAGNE	154.99	-8%	142.63	-49%	73.17	189%	211.68
FRANCE	209.77	-1%	207.82	72%	356.62	-43%	204.76
ROYAUME-UNI	20.01	161%	52.15	134%	121.85	-45%	66.61
POLOGNE	4.44	1466%	69.60	-71%	20.24	125%	45.55
TUNISIE	189.75	-100%	-		6.97	318%	29.12
PROVINCE DE CHINE TAIW	-		72.72	-84%	11.54	150%	28.81
BULGARIE	0.00	-100%	-		-		24.37
VIET NAM	19.02	-100%	-		-		21.55
INDE	73.49	160%	191.18	-42%	110.60	-83%	19.26
BELGIQUE	1.84	-60%	0.74	630%	5.37	209%	16.58
PAYS-BAS	0.72	-67%	0.24	163136%	384.45	-96%	14.30
REPUBLIQUE DE COREE	30.77	-43%	17.50	-38%	10.89	-27%	7.92
ROUMANIE	29.89	-100%	-		0.01	86404%	7.27
SUEDE	0.26	-92%	0.02	9930%	2.08	225%	6.76
REPUBLIQUE TCHEQUE	1.42	-100%	-		5.60	2%	5.72
SLOVAQUIE	0.26	23455%	60.30	-100%	0.01	12665%	1.05
DANEMARK	-		0.01	-100%	-		1.03

Source : Office des Changes, 2026

Afin de distinguer cette disparité de données d'une façon plus claire, les graphiques suivants illustrent cet analyse des importations enregistrées par les quatre principaux importateurs de tubes et tuyaux au Maroc :

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Graphique 2: Evolution des volumes d'importations (en tonnes) des 4 principaux importateurs au Maroc

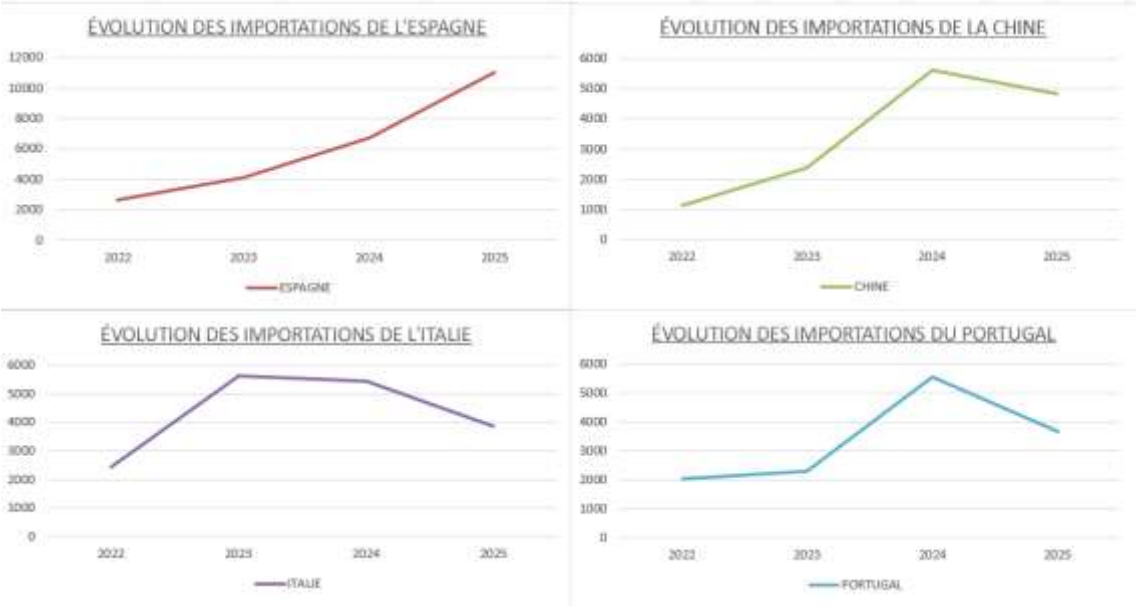

Source : Office des Changes, 2026

Alors que l'Espagne montre une augmentation progressive et significative du niveau des importations à partir de 2022, le Portugal et la Chine présentent une alternance de baisses et de hausses consécutives sur les quatre années de la période d'analyse. Aussi pour l'Italie, mais suivant des variations moins drastiques.

De tout ce qui précède, il ressort que l'évolution des importations des produits objet de la requête traduit une reprise rapide, marquée et durable des flux d'importation à partir de 2022, après une phase de repli essentiellement liée à des facteurs exceptionnels et exogènes. Les données disponibles confirment que la diminution observée au cours des années précédentes ne résultait pas d'un effet structurel et pérenne de la mesure de sauvegarde, mais d'un phénomène transitoire, principalement imputable aux perturbations causées par la pandémie de COVID- 19.

Par ailleurs, l'analyse par pays met en évidence une recomposition et une volatilité accrues des flux d'importation, caractérisées par des trajectoires hétérogènes selon les origines. Si certains fournisseurs affichent une progression soutenue et continue des

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

exportations vers le marché marocain, d'autres présentent des évolutions intermittentes ou contrastées. Cette dynamique confirme que, dans un contexte de pression concurrentielle internationale persistante, le marché marocain demeure exposé à des niveaux élevés d'importations, justifiant la nécessité de maintenir la mesure de sauvegarde.

3.1.1.2 Accroissement des importations en termes relatifs par rapport à la production de la BPN

Tableau 5: Importations en termes relatives par rapport à la production de la BPN (tonnes)

	2022	2023	2024	2025
Importations (tonnes)**	10460	16667	29243	31605
Production BPN (tonnes)*	132071	150964	160104	169723
Importations/Production (%)	8%	11%	18%	19%
Index (2022=100)	100	139	231	235

*Source : * données internes des requérants; ** Offices des Changes, 2026.*

Les données présentées au tableau 5 mettent en évidence une évolution défavorable du ratio des importations par rapport à la production de la branche de production nationale sur la période 2022–2025. Alors qu'en 2022 les importations représentaient 8 % de la production nationale, ce ratio augmente de manière continue pour atteindre 11 % en 2023, puis s'établir à 18 % en 2024 et 19 % en 2025. Cette évolution traduit une pénétration croissante des importations relativement à la production nationale, indiquant que les volumes importés progressent à un rythme supérieur à celui de la production de la BPN.

L'analyse en termes relatifs montre ainsi que la BPN n'a pas été en mesure de préserver sa position relative face aux produits importés. Ces éléments confirment que la situation de la branche demeure fragile et que la mesure de sauvegarde en vigueur, si elle a pu encadrer partiellement l'évolution des importations, n'a pas permis d'en freiner la progression relative par rapport à la production nationale, ce qui justifie son maintien.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

3.1.1.3 *Conclusion*

De l'analyse des données les plus récentes, il ressort que, depuis 2022, les importations des produits objet de la requête connaissent une reprise rapide et substantielle, atteignant en 2025 des niveaux particulièrement élevés, comparables à ceux observés avant la pandémie.

Dans ce contexte, bien que la mise en œuvre de la mesure de sauvegarde ait contribué à ralentir temporairement la dynamique des importations, les données actuelles montrent que cet effet demeure insuffisant pour assurer une protection effective et pérenne de l'industrie nationale. La prorogation de la mesure apparaît dès lors nécessaire afin de permettre un rétablissement progressif des producteurs locaux et de garantir un contrôle proportionné des volumes importés par rapport à la production nationale.

3.1.2 La situation de la BPN

La BPN a pu bénéficier depuis l'année 2019 d'une mesure de sauvegarde, prorogée en 2023, ce qui a permis de soutenir partiellement la production nationale. Néanmoins, le secteur reste exposé à la forte concurrence des importations, qui continue de peser sur la rentabilité et la restructuration de la branche locale. Dans ce contexte, le renouvellement de la mesure pour 2026 apparaît essentiel pour assurer la stabilité du marché et protéger l'industrie sidérurgique marocaine.

Si bien la tendance des importations a enregistré une légère baisse correspondant à 2019 – 2022, suite à la mise en place de la mesure de sauvegarde, les volumes d'importations continuent à être très significatifs. Ceci continue à répercuter négativement sur la performance de la BPN.

Nous reprendrons en ce qui suit les renseignements chiffrés sur l'évolution des indicateurs de performance des requérants. Ces données comprennent :

- Production, capacité de production et taux d'utilisation ;
- Ventes sur le marché local ;
- Consommation nationale ;

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

- Evolution des parts de marché de la production national et des importations ;
- État des pertes et profits ;
- Emploi et productivité ;
- Investissements ;
- Stocks ;
- Évolution des prix et des coûts de production de la BPN; et
- Exportations de la BPN[15].

[15] Veuillez trouver en **Annexe 2** les données individuelles relatives à chacune des entreprises requérantes.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

3.1.2.1 Production

Selon le tableau 6 ci-dessous, depuis 2022 la production nationale montre une progression. Bien que ces chiffres témoignent d'une augmentation continue en termes absolus sur la période 2022-2025, le rythme de croissance reste relativement limité.

[Confidentiel].

Tableau 6: Production (tonnes)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Production totale	**132,071**	**150,964**	**160,104**	**169,723**
Index (2022 = 100)	100	114	121	129

Source : données internes de requérants

3.1.2.2 Capacité disponible de production et taux d'utilisation

Le Tableau 7 ci-dessous montre que la capacité disponible de l'équipement de production de BPN suit une tendance croissante d'une façon stable aussi que graduelle. Toutes les entreprises augmentant leurs capacités ou, à tout le moins, les maintenant.

Cela montre que les plans d'investissement élaborés après l'adoption de la mesure initiale en 2019 ont été bien adressés et sont effectives, permettant d'améliorer la capacité de production des entreprises de la BPN.

Tableau 7: Capacité disponible de production (tonnes)

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Capacité totale	**373,160**	**410,160**	**432,160**	**442,160**
Index (2022 = 100)	100	110	116	118

Source : données internes de requérants

Toutefois, sous l'effet de la substitution de la production locale par les importations des tubes de fer ou acier, le taux d'utilisation des lignes de production est resté faible. En ce sens, le Tableau 8 constate une progression très limitée entre 2022 (35%) et 2025, dernière année pour laquelle des données sont disponibles (38%). Cette situation est d'autant plus préoccupante que, de manière générale, le taux d'utilisation observé sur la période 2022–2025 demeure bas et ne dépasse pas le seuil des 50 %, affirmant ainsi la tendance déjà constatée entre 2019-2022.

Tableau 8: Taux d'utilisation (%)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Taux d'utilisation de capacité	**35%**	**37%**	**37%**	**38%**
Index (2022 = 100)	100	104	105	108

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Source : données internes de requérants

3.1.2.3 Ventes

Grâce à la mise en œuvre de la mesure de sauvegarde, les ventes de la BPN en volume ont enregistré une augmentation modérée, passant de 127. 748 tonnes en 2022 à 174.108 tonnes en 2025, soit une progression de 36 % sur la période.

[Confidentiel].

Tableau 9: Ventes locales (tonnes)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Ventes locales totales	**127,748**	**148,706**	**152,535**	**174,108**
Index (2022 = 100)	100	116	119	136

Source : données internes de requérants

Les ventes en valeur présentent une tendance croissante pendant la période 2022 – 2025, principalement en lien avec l'augmentation des volumes vendus sur le marché local. Cette évolution s'inscrit dans un contexte où les prix de vente, après avoir culminé en 2022, se sont stabilisés à un niveau relativement constant sur les années suivantes.

Tableau 10: Ventes locales (miles dhs, ex-works)

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Ventes locales totales	**1,741,832**	**1,927,895**	**1,912,220**	**2,186,117**
Index (2022 = 100)	100	111	110	126

Source : données internes de requérants

3.1.2.4 Évolution de la Consommation Nationale et de la Part de Marché

Tableau 11: Consommation nationales (tonnes)

	2022	2023	2024	2025
Ventes locales de la branche nationale	127,748	148,706	152,535	174,108
(1) Vent. loc. tous product. marocains	134,748	155,706	159,535	181,108
(2) Importations ***	10,460	16,667	29,243	31,605
Consommation nationale (1 + 2)	**145,209**	**172,373**	**188,778**	**212,712**
Index (2022 = 100)	100	119	130	146

*Source : * données internes de requérants; ** fabricants; *** Office des changes*

Comme le tableau 11 indique, la consommation nationale de tubes d'acier a connu une croissance marquée sur la période 2022–2025. Cette progression traduit une expansion importante du marché intérieur. Toutefois, la branche de production nationale n'a capté qu'une partie limitée de cette croissance. À l'inverse, les importations ont enregistré une augmentation beaucoup plus rapide, leurs volumes ayant été multipliés par près de trois fois entre 2022 et 2025. Autrement dit, malgré l'augmentation des volumes vendus par les producteurs nationaux, les produits importés occupent une place de plus en plus importante relativement à l'offre locale.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

3.1.2.5 Part de marché absorbée par les importations

Comme déjà avancé, et contrairement à la situation observée entre 2019 et 2022, l'évolution récente du marché montre que l'augmentation de la demande nationale n'a pas bénéficié proportionnellement à la branche de production nationale. Comme l'indique le Tableau 12, les parts de marché de la BPN se sont globalement contractées entre 2022 et 2025, passant de 88 % à 82 %. À l'inverse, les importations ont progressivement renforcé leur présence sur le marché intérieur, leur part de marché ayant plus que doublé, passant de 7 % en 2022 à 15 % en 2025.

Dans ces conditions, la mesure de sauvegarde a contribué à contenir, mais non à neutraliser, la progression des importations. Le maintien de la mesure apparaît dès lors nécessaire afin d'éviter une nouvelle érosion des parts de marché des producteurs nationaux et de soutenir la consolidation de la BPN dans un contexte de concurrence accrue.

Tableau 12 : Parts de marché (%)

	2022	2023	2024	2025
Branche de production nationale *	**88%**	**86%**	**81%**	**82%**
Index (2022 = 100)	100%	98%	92%	93%
Ensemble de producteurs marocains **	**93%**	**90%**	**85%**	**85%**
Index (2022 = 100)	100%	97%	91%	92%
Importations ***	**7%**	**10%**	**15%**	**15%**
Index (2022 = 100)	100	134	215	206

*Source : * données internes de requérants; ** fabricants; *** Office des changes*

3.1.2.6 Profits et pertes

Les données relatives aux bénéfices présentées dans le Tableau 13 font apparaître une baisse notable au cours de la période 2022–2023, suivie d'une poursuite de la contraction de 2024. Bien qu'une reprise minime s'observe en 2025, le niveau des bénéfices reste inférieur par rapport à l'année 2022.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Cette évolution contraste fortement avec la dynamique observée sur la période 2019–2022, durant laquelle les bénéfices ont connu une progression exceptionnelle. Les bénéfices moyens pondérés ont atteint un niveau plus de huit fois supérieur à celui de 2019. *[Confidentiel]*.

Tableau 13 : Bénéfices sur les ventes locales (milles dhs, nets avant impôts)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Bénéfices locaux totaux	**219,062**	**138,534**	**112,924**	**122,056**
Index (2022 = 100)	100	63	52	56

Source : données internes de requérants

En ce qui concerne la profitabilité de la BPN, les données du Tableau 14 mettent en évidence une dégradation sensible des marques depuis 2022. Après le recul en 2023, les niveaux de profitabilité demeurent faibles en 2024 et se maintiennent en 2025 à un niveau nettement inférieur à celui de 2022. Cela étant, cette évolution reste sans commune mesure avec les performances observées lors de la période antérieure. En effet, entre 2019 et 2022, la profitabilité de la BPN avait connu une progression particulièrement marquée, le niveau des bénéfices moyens pondérés en 2022 étant plus de quatre fois supérieur à celui observé en 2019. Cette dynamique s'est nettement essoufflée par la suite, la période récente se caractérisant davantage par une stagnation, voire un arrêt de la trajectoire de croissance observée précédemment.

[Confidentiel]. Malgré la mesure de sauvegarde en vigueur, la profitabilité globale demeure précaire et insuffisante pour attester d'une consolidation durable du secteur.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Dans ces conditions, la poursuite de la mesure apparaît nécessaire afin de prévenir une nouvelle détérioration de la situation économique de la branche face aux pressions concurrentielles.

Tableau 14 : Profitabilité sur les ventes locales (% nets avant impôts)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Bénéfices moyens pondérés	**13%**	**7%**	**6%**	**6%**
Index (2022 = 100)	100%	56%	46%	44%

Source : données internes des requérants

3.1.2.7 Emploi et productivité

En termes d'emploi et de productivité, on observe une évolution favorable. Les efforts engagés se sont traduits par un renforcement des effectifs (+13 %), accompagné d'une amélioration de la productivité (+14 %). Cette évolution marque une amélioration nette de la situation, dans la mesure où la période 2019–2022 se caractérisait par une contraction des effectifs. La tendance récente traduit ainsi un redressement, combinant reprise des recrutements et gains d'efficacité, et témoigne d'une meilleure organisation de l'activité ainsi que d'une capacité accrue à soutenir le niveau d'activité sans dégradation de l'efficacité opérationnelle.

Tableau 15: Emploi (personnes)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Emploi total	**903**	**918**	**985**	**1019**
Index (2022 = 100)	100	102	109	113

Source : données internes des requérants

Tableau 16 : Productivité (tonnes par personne)

	2022	**2023**	**2024**	**2025**
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Emploi total	146	164	163	167
Index (2022 = 100)	100%	112%	111%	114%

Source : données internes des requérants

3.1.2.8 Investissements

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

La BPN a poursuivi une politique d'investissement cohérente et soutenue dans ses équipements. Si le niveau annuel des investissements varie selon les exercices et les entreprises, ceux-ci s'inscrivent dans la continuité des efforts importants consentis antérieurement. Après une phase marquée par des investissements structurels significatifs, la BPN demeure engagée dans le maintien et l'optimisation de son appareil productif. Ainsi, sur les quatre dernières années, plus de 162 MDHs ont été investis de manière continue, traduisant une volonté de consolider les capacités existantes et d'assurer la pérennité de l'outil de production.

Tableau 17: Investissements au Maroc (milles dhs)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Investissements au Maroc	**42,559**	**19,875**	**52,137**	**48,150**
Index (2022 = 100)	100	47	123	113

Source : données internes des requérants

3.1.2.9 Stocks

Le Tableau 18 suivant présente les stocks des tubes, détenus par la BPN à la fin de chaque exercice comptable, en volume (tonnes) :

Tableau 18 : Stocks (tonnes)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Stocks	**19,904**	**21,702**	**26,356**	**19,640**
Index (2022 = 100)	100	109	132	99

Source : données internes des requérants

Sur la période 2022–2025, l'évolution des stocks de produits finis fait apparaître une tendance globalement à la hausse, particulièrement marquée en 2024. Cette accumulation est largement imputable à l'augmentation soutenue des importations, qui a exercé une pression sur les ventes et ralenti l'écoulement de la production nationale. En 2025, le niveau des stocks se stabilise toutefois et se situe à des niveaux comparables à ceux observés en 2022. Cette évolution ne saurait toutefois être interprétée comme le signe d'un rééquilibrage durable du marché, mais plutôt comme la persistance de tensions et déséquilibres liés à la concurrence des importations, qui continuent de peser sur l'écoulement de la production nationale.

3.1.2.10 Évolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit de la branche national de production

L'analyse de l'évolution des prix et des coûts sur le marché local met en évidence un décalage croissant entre les conditions de vente et les charges supportées par la branche de production nationale.

En ce qui concerne l'évolution des prix intérieurs du produit des requérants, dès 2019 il y a eu une progression graduelle des prix, atteignant un point culminant en 2022, avec un prix moyen de 13,48 contre 8,45 en 2019. Par la suite, cette dynamique haussière s'est maintenue à un niveau relativement stable sur la période 2023-2025. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de normalisation progressive des conditions macroéconomiques, après les tensions inflationnistes observées sur la période

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

antérieure, mais elle traduit également les contraintes qui pèsent sur la capacité des producteurs nationaux à maintenir des niveaux de prix élevés dans un environnement concurrentiel accru.

Tableau 19: Prix moyen des ventes locales (milles dhs par tonne, ex-works)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Prix de vente moyen pondéré	**13.48**	**12.80**	**12.35**	**12.36**
Index (2022 = 100)	100	95	92	92

Source : données internes des requérants

De son côté, et contrairement à la stagnation de la production et des ventes sur le marché local, l'analyse des coûts met en évidence une pression accrue sur l'équilibre économique de la branche. Les données relatives aux coûts totaux de production (Tableau 20), couvrant l'ensemble de l'activité, font apparaître une augmentation significative des charges depuis 2022, cette hausse devenant plus prononcée en 2025. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des volumes et le poids persistant des coûts fixes, entre autres. Le tableau 21, relatif aux coûts totaux de production des ventes locales, montre par ailleurs que cette hausse des charges affecte directement le marché intérieur.

Tableau 20 : Coûts totaux de production (milles dhs, ex-works)

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(b) SMM SOCODAM DAVUM	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(c) SOFAFER	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(d) TUBE ET PROFIL	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(e) MAROC FER	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(f) LONGOFER	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(g) UNIPIPE & PROFIL	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(h) COMAPROM	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
(i) BATIFER	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]	[Confidentiel]
Coûts totaux moyens pondérés	**259,849**	**307,580**	**304,852**	**419,908**
Index (2022 = 100)	100	118	117	162

Source : données internes des requérants

Tableau 21 : Coûts totaux de production des ventes locales (milles dhs, ex-works)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Coûts totaux moyens pondérés (VL)	**253,588**	**305,017**	**295,386**	**433,480**
Index (2022 = 100)	100	120	116	171

Source : données internes des requérants

Par ailleurs, le tableau 22 montre que le coût moyen de production par tonne demeure élevé et ne connaît que des variations limitées sur l'ensemble de la période. Les légères évolutions observées s'expliquent principalement par un effet de volume, lié à l'augmentation des quantités produites et vendues, et non par une amélioration structurelle de l'efficacité productive.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Tableau 22 : Coût moyen de production des ventes locales (milles dhs par tonne, ex-works)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Coût moyen pondéré	**11.77**	**11.87**	**11.61**	**11.66**
Index (2022 = 100)	100	101	99	99

Source : données internes des requérants

Dans ce contexte, l'analyse des prix et des coûts met en évidence une compression des marges, permettant d'expliquer la dégradation des bénéfices et la faiblesse persistante de la profitabilité de la BPN. Les prix de vente des produits nationaux demeurent globalement stables et contenus sur la période récente, la pression exercée par les importations limitant la capacité des producteurs nationaux à répercuter la hausse des coûts de production. Dans ces conditions, l'écart entre les prix de vente et les coûts se réduit mécaniquement, ce qui se traduit par une contraction des marges et, partant, par la baisse des bénéfices et de la profitabilité, comme cela ressort de l'analyse des indicateurs financiers. Dans ces conditions, le maintien de la mesure apparaît nécessaire pour préserver l'équilibre économique du secteur et éviter une détérioration supplémentaire de la situation financière des producteurs locaux.

3.1.2.11 Exportations de la branche de production national

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Les données agrégées relatives aux exportations indiquent que, tant en valeur qu'en volume, les niveaux observés sur la période restent globalement faibles. Sur la période 2022–2025, les exportations affichent des fluctuations d'une année à l'autre, sans dégager de dynamique soutenue. Néanmoins, une tendance à la hausse peut être observée en 2024 et 2025, bien que les volumes et valeurs exportés demeurent limités dans l'ensemble.

Tableau 23: Exportations (tonnes)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Exportations volume	**932**	**891**	**1,386**	**1,438**
Index (2022 = 100)	100	96	149	154

Source : données internes des requérants

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Tableau 23 : Exportations (milles dhs)

	2022	2023	2024	2025
(a) DISTRIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(b) SMM SOCODAM DAVUM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(c) SOFAFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(d) TUBE ET PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(e) MAROC FER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(f) LONGOFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(g) UNIPIPE & PROFIL	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(h) COMAPROM	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
(i) BATIFER	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*	*[Confidentiel]*
Exportations valeur	**22,113**	**21,478**	**29,141**	**29,721**
Index (2022 = 100)	100	97	132	134

Source : données internes des requérants

3.1.3 Conclusion

La mesure de sauvegarde a contribué à atténuer les effets les plus dommageables de l'augmentation des importations sur la branche de production nationale, sans toutefois permettre d'enrayer la reprise rapide et soutenue des flux d'importation observée depuis 2022. Néanmoins, la production, le volume de ventes, l'utilisation de la capacité, la rentabilité et l'emploi restent, aujourd'hui, encore trop faibles pour assurer un redressement durable de la branche.

À cet égard, et malgré la mesure mise en place en 2019 et prorogée en 2023, la BPN se trouve actuellement, comme le montrent ses indicateurs ci-dessus, dans une situation toujours fragile et vulnérable aux importations : (i) la **production**, bien qu'en croissance, reste marquée par des déséquilibres importants entre entreprises et demeure

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

insuffisante au regard des capacités disponibles; (ii) la **capacité de production**, bien qu'en augmentation, demeure faiblement utilisée, le taux moyen d'utilisation ne dépassant pas 38 % en 2025, ce qui traduit une sous- exploitation persistante de l'outil productif) ; (iii) les **ventes** locales progressent, mais restent limitées et contraintes par un environnement concurrentiel marqué, les prix demeurant contenus ; (iv) la **consommation** connaît une croissance soutenue dont une part importante et croissante est captée par les importations; (v) le chiffres montrent que l'**emploi** progresse de manière modérée et la productivité s'améliore; (vi) les **stocks** présentent des niveaux fluctuants sur la période récente.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, les requérants soutiennent que cette demande de prorogation est justifiée visant non seulement à protéger le marché national marocain, mais aussi de lui préparer face à une nouvelle configuration du marché mondiale de l'acier assez agressive.

3.2 La mesure de sauvegarde continue d'être nécessaire pour prévenir un dommage grave

3.2.1 Il existe un risque prévisible et imminent d'augmentation des importations du produit considéré en cas de levée de la mesure de sauvegarde

Il convient de souligner à cet égard que les considérations qui suivent portent sur le secteur sidérurgique dans son ensemble, lequel constitue le cadre économique et commercial dans lequel s'inscrivent les produits objet de la présente requête. Les dynamiques observées au niveau global du secteur trouvent ainsi une application directe et concrète pour lesdits produits.

Nombreux indices permettent de prédire, avec un degré suffisant de probabilité, que la levée de la mesure entraînerait un risque imminent d'accroissement des importations.

Premièrement, le marché de la fabrication des produits sidérurgiques est de plus en plus surdimensionné. La surcapacité mondiale de production d'acier est amplement

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

constatée et continue d'augmenter. En outre, la plupart des pays continuent d'adopter ou de proroger des mesures de défense commerciale dans le secteur sidérurgique, notamment dans le secteur des tubes d'acier. Tant aux États-Unis aussi que dans l'UE, des mesures de défense commerciale sont actuellement en vigueur avec l'impact que cela implique pour l'ensemble du secteur de l'acier et des produits sidérurgiques[16]. De même, l'UE a imposé des mesures visant à bloquer les importations en provenance de Russie et de Biélorussie[17]. Ces mesures visent notamment à bloquer les importations provenant de ces deux pays. Ainsi, l'UE aussi que la plupart des pays continuent de justifier l'adoption de mesures de sauvegarde en réponse aux mesures de défense commerciale adoptées par les États-Unis dans le cadre de leur système de quotas adopté sur la base de la Section 232.

Il reste à cet effet évident que dans ce contexte global de protection des marchés nationaux, la levée des mesures de sauvegarde marocaines entraînerait un risque évident de réorientation des échanges de produits qui ne peuvent actuellement pas être exportés vers l'UE ou les États-Unis.

3.2.1.1 *L'accroissement de la surcapacité mondiale*

La surcapacité continue à être un défi important pour l'industrie sidérurgique mondiale. Depuis 2016 une tendance d'accroissement significatif des importations a eu lieu. Tandis que la pression liée aux capacités excédentaires de production s'accentue, les déséquilibres dans le commerce international des produits à base de fer ou d'acier s'aggravent.

---

16 Conseil européen et Parlement européen, "Le Conseil et le Parlement européen parviennent à un accord visant à protéger l'industrie sidérurgique de l'UE contre la surcapacité mondiale", 13 avril 2026. Disponible ici: https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2026/04/13/council-and-european-parliament-strike-deal-to-protect-eu-s-steel-industry-from-global-overcapacity/. Voir aussi, The White House, "Fact Sheet: President Donald J. Trump Strengthens Tariffs on Steel, Aluminum, and Copper Imports", 2 avril 2026, disponible ici: https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2026/04/fact-sheet-president-donald-j-trump-strengthens-tariffs-on-steel-aluminum-and-copper-imports/.

17 Commission européenne, "EU adopts 19th package of sanctions against Russia", 23 octobre 2025, disponible ici: https://finance.ec.europa.eu/news/eu-adopts-19th-package-sanctions-against-russia-2025-10-23_en.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Selon les dernières informations disponibles[18], on peut constater que la **capacité mondiale** de production d'acier a augmenté en 2024 pour la quatrième année consécutive (Voir Figure 1). En 2024, la production d'acier a dépassé les 2.400 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation 0,6% par rapport au niveau de fin de 2023.

Figure 1: Capacité de production d'acier, par les plus grandes économies, 2020-2024

In mmt, % change and % share of total

Region	2020	2021	2022	2023	2024	2024 Annual % change	2024 Share, %
China	1 147.9	1 146.5	1 149.9	1 141.5	1 141.5	0%	46.2%
European Union	205.6	205.6	205.6	205.7	205.7	0%	8.3%
India	142.3	143.9	154.0	161.2	179.5	11.4%	7.3%
United States	113.6	113.9	118.9	119.3	119.3	0%	4.8%
Japan	128.5	122.4	122.4	117.8	117.0	-0.7%	4.7%
Russia	88.8	90.1	90.8	90.8	90.8	0%	3.7%
Korea	81.6	81.6	81.6	81.6	81.6	0%	3.3%
Iran	50.3	54.8	57.4	58.2	59.2	1.7%	2.4%
Türkiye	53.4	54.0	55.2	57.4	59.0	2.8%	2.4%
Brazil	50.9	50.9	50.9	50.9	50.9	0%	2.1%
World total	2 424.4	2 427.4	2 453.8	2 456.3	2 472.1	0.6%	100.0%

Source: OECD, Steel Outlook, 2025

Une augmentation considérable des capacités sidérurgiques est particulièrement attendue sur l'Asie au cours des prochaines années si tous les projets en cours ou prévus se concrétisent à terme. Aussi l'Europe, le Moyen Orient, Amérique du North et les CIS envissagent aussi un accroissement de ses capacités de production autour de 25%, 25%, 15% et 5%, respectivement (Voir Figure 2).

[18] OCDE, "Steel Outlook 2025, OECD Publishing, Paris", 2025. Disponible ici: https://doi.org/10.1787/28b61a5e-en.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 2: Ajouts potentiels des capacités de production d'acier à partir de 2025, par technologie et par région

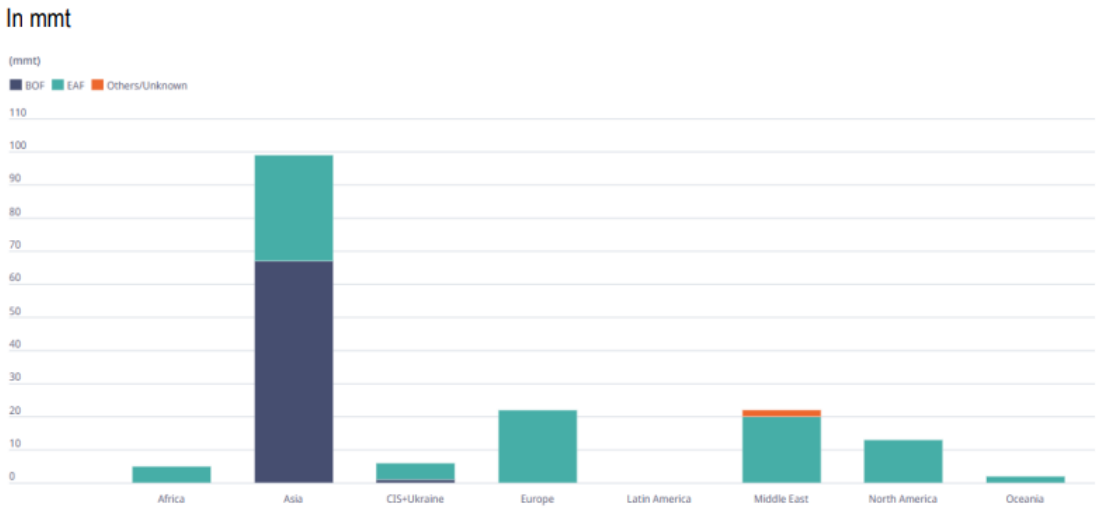

Source: OECD Steel Outlook, 2025

Dans le même sens, selon les données de la World Steel Association[19], la production mondiale d'acier a enregistré une nette progression depuis le creux observé en 2020, année marquée par la pandémie. Après ce point bas, la production mondiale est passée de 1.883 millions de tonnes en 2020 à 1.963 millions de tonnes en 2021, avant de se maintenir à un niveau élevé, atteignant 1.904 millions de tonnes en 2023 et 1.885 millions de tonnes en 2024.

Cette évolution confirme une hausse structurelle de la production mondiale par rapport à la période pré- pandémie, la Chine conservant une position dominante avec une production proche du milliard de tonnes, tandis que les pays de l'OCDE et le reste du monde affichent une reprise graduelle et durable de leurs niveaux de production (Voir Figure 3).

19 World Steel Association, "2025 World Steel in Figures", 4 juin 2025. Disponible ici: https://worldsteel.org/data/world-steel-in-figures/world-steel-in-figures-2025/.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 3 : Production sidérurgique dans les pays de l'OCDE, en Chine et dans le reste du monde en millions de tonnes (Mt)

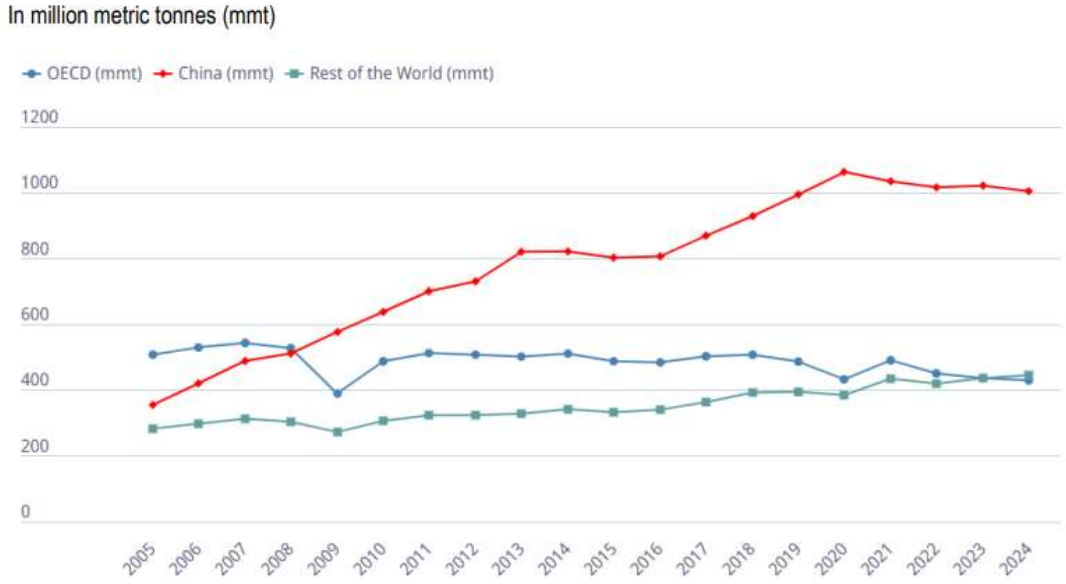

Source: OCDE Steel Outlook, 2025

Particulièrement, entre 2005 et 2024, la production d'acier chinoise est passée de 350 millions de tonnes à plus d'un milliard de tonnes, alors que la demande intérieure reste autour de 900 millions de tonnes. Cette surcapacité a entraîné une hausse des exportations jusqu'à 120 millions de tonnes en 2024 , provoquant une pression sur les marchés mondiaux (Voir Figure 4). Cette dynamique exerce une forte pression sur les prix internationaux et fragilise les industries locales dans plusieurs régions, notamment en Europe, en Amérique du Nord, en Asie du Sud-Est, et en Afrique.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 4 : Production d'acier de Chine, demande et exportations, 2005-24

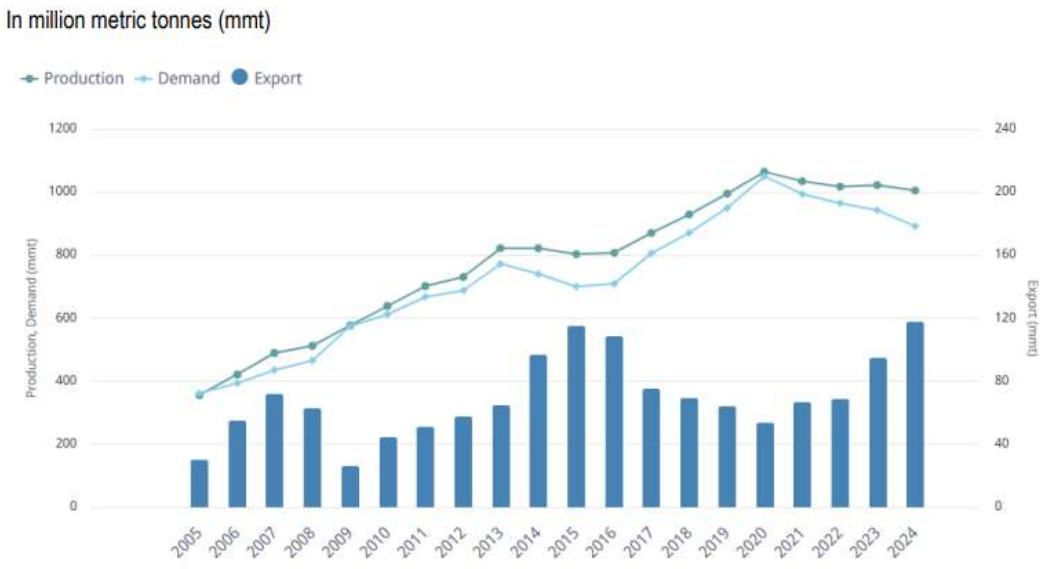

Source: OCDE Steel Outlook, 2025

Les exportations chinoises ont connu une hausse marquée sur la période 2019- 2024, passant de 64.499 en 2019 à 118. 219 en 2024. Après un recul ponctuel en 2020, lié au contexte de la pandémie, les exportations ont repris une trajectoire nettement ascendante dès 2021. Cette dynamique s'est accélérée à partir de 2022, avec une progression particulièrement forte en 2023 et 2024. Sur l'ensemble de la période, les exportations ont ainsi presque doublé, traduisant un renforcement significatif de la capacité exportatrice de la Chine sur les marchés internationaux (Voir Figure 5).

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 5: Exportations totales d'acier de la Chine (en Mt)

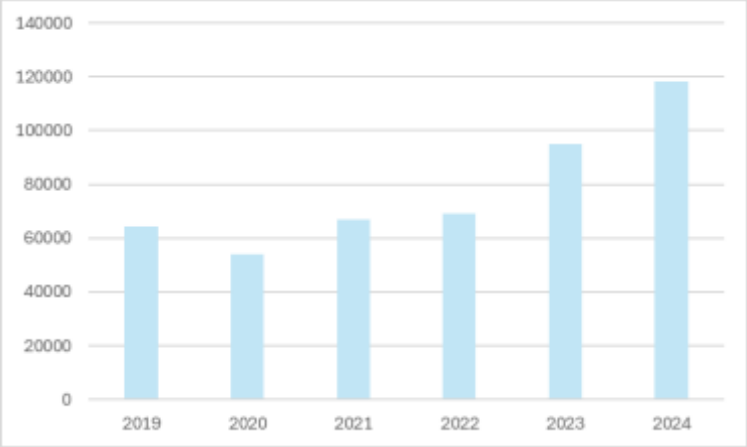

Source: OCDE, Steel Outlook 2025

À cet même égard, en 2027 la capacité mondiale d'acier devrait dépasser la demande de 38 %[20], selon les prévisions. Cette surcapacité intensifie la concurrence mondiale, favorise les exportations à bas prix et pénalise les industries en aval dans les pays de l'OCDE. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures efficaces pour réguler le marché et limiter les conséquences économiques négatives (Voir Figure 6).

20 OCDE, "Acier". Étude documentaire de l'OCDE sur les données de capacité et la demande; tenant compte des perspectives à court terme publiées par la World Steel Association. Disponible ici: https://www.oecd.org/fr/themes/acier.html.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 6: Surcapacités sidérurgiques mondiales récentes (2019-24) et prévues (2025-27), (en Mt)

Source: OCDE Steel Outlook, 2025

Etant donné que le marché international de production de l'acier continue à se comporter d'une manière assez agressive, la plupart des pays ont décidé de proroger ses mesures de défense commerciale, afin de continuer à protéger leurs marchés et préserver la viabilité de leur production nationale.

Par exemple, la progression des importations d'acier chaud en Europe au détriment des exportations a incité la Commission européenne à durcir considérablement son dispositif de protection commerciale. (Voir Figure 7)[21].

21 International Trade Administration, "Enforcement and Compliance, Trade data from S&P Global, Ltd". Disponible ici: https://www.trade.gov/data-visualization/european-union-imports-report.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 7: Hausse des importations d'acier en Europe face à un recul des exportations (2015-2024), (en tonnes)

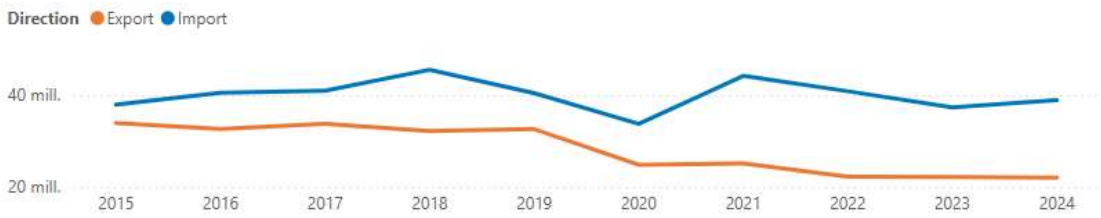

Source: Ministère des États-Unis du "Commerce, Enforcement and Compliance".

En 2024, l'Union européenne a décidé de proroger les mesures de sauvegarde applicables aux importations d'acier jusqu'au 30 juin 2026, afin de continuer à protéger le marché de l'Union contre les effets persistants de la surcapacité sidérurgique mondiale. Dans la continuité de ce dispositif, les co- législateurs européens ont arrêté, en 2026, un nouveau cadre réglementaire destiné à remplacer le régime actuel de sauvegarde à compter du 1er juillet 2026, établissant ainsi un mécanisme de protection renouvelé et adapté au caractère structurel des déséquilibres observés sur le marché mondial de l'acier[22].

En matière d'importations en provenance de pays tiers, l'Union européenne est restée soumise à une pression significative. En 2024, l'UE a importé 27,4 millions de tonnes de produits sidérurgiques finis, l'Asie demeurant la principale zone d'origine[23]. Cette pression s'est renforcée en 2025, année marquée par une augmentation de 14 % des importations totales[24], dans un contexte de forte volatilité des flux et de tensions

---

22 Conseil européen et Conseil de l'Union européenne, "Council and European Parliament strike deal to protect EU's steel industry from global overcapacity", 13 avril 2026. Disponible ici: https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2026/04/13/council-and-european-parliament-strike-deal-to-protect-eu-s-steel-industry-from-global-overcapacity/. Voir aussi 3.2.1.3 de la présente requête pour plus de détails.

23 EUROFER, "Européen Steel in Figures 2025", 19 juin 2025. Disponible ici https://www.eurofer.eu/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2025

24 EUROFER, "Economic and steel market outlook 2026-2027, first quarter report", mars 2026. Disponible ici: https://www.eurofer.eu/assets/publications/economic-market-outlook/economic-and-steel-market-outlook-2026-2027-first-quarter/V.7-Economic-Report-Q1-2026-Combined.pdf.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

commerciales internationales, conduisant au maintien de niveaux d'importation historiquement élevés et à un accroissement du déficit commercial de l'Union vis-à-vis des pays tiers (Voir Figures 8 et 9).

Figure 8: Importations totales de l'UE, (mt)

TOTAL IMPORTS INTO THE EU

All qualities in '000 metric tonnes

TABLE, CHART • 2015-2024

SOURCE: EUROFER

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% shares 2024
Flat products	19,326	20,542	20,782	22,348	20,115	17,167	23,987	21,861	20,161	21,682	79.2%
Long products	5,525	6,156	6,130	7,865	6,234	5,247	6,340	7,007	5,474	5,684	20.8%
Finished products	**24,851**	**26,698**	**26,912**	**30,213**	**26,349**	**22,414**	**30,327**	**28,869**	**25,634**	**27,366**	**100.0%**

Source: EUROFER, 2025

Figure 9: Importations d'acier fini de l'UE (EUROFER)

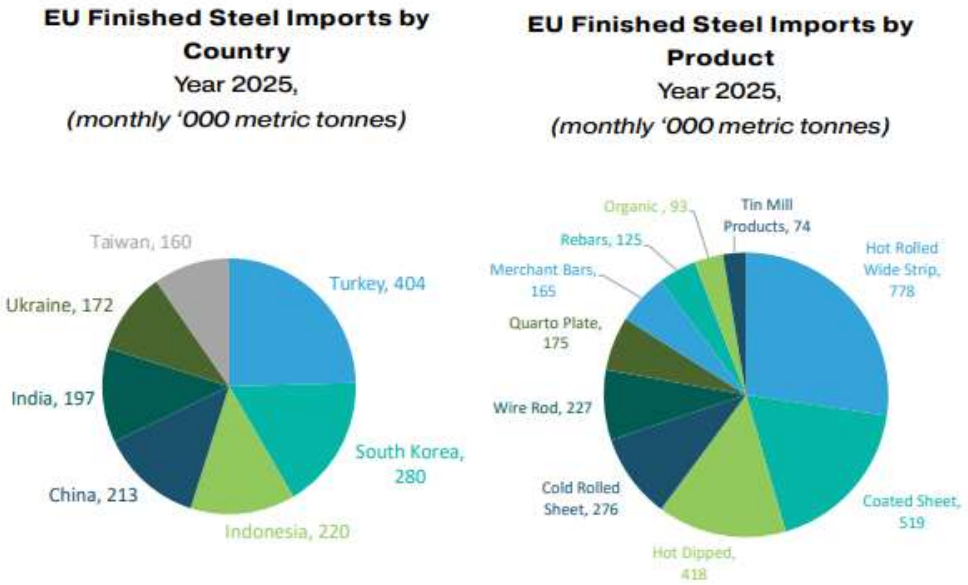

Source: EUROFER, 2026

En ce qui concerne ses exportations, l'Union européenne a exporté 16,7 millions de tonnes d'acier fini en 2024, confirmant une tendance baissière observée depuis 2015

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

(voir Figure 10)[25]. Cette évolution défavorable s'est accentuée en 2025, avec une contraction marquée des exportations vers les pays tiers (-12 %)[26], touchant tant les produits plats que les produits (Voir Figures 10 et 11).

Figure 10: Exportations d'acier fini de l'UE (EUROFER)

Source: EUROFER, 2025

25 EUROFER, "Européen Steel in Figures 2025", 19 juin 2025. Disponible ici https://www.eurofer.eu/publications/brochures-booklets-and-factsheets/european-steel-in-figures-2025

26 EUROFER, "Economic and steel market outlook 2026-2027, first quarter report", mars 2026. Disponible ici: https://www.eurofer.eu/assets/publications/economic-market-outlook/economic-and-steel-market-outlook-2026-2027-first-quarter/V.7-Economic-Report-Q1-2026-Combined.pdf.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 11: Exportations d'acier de l'UE

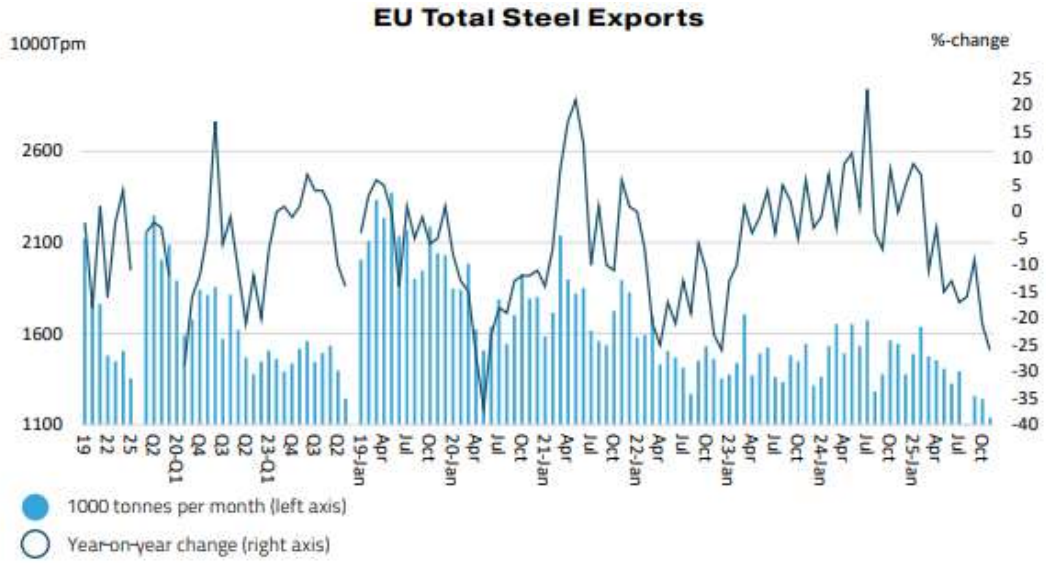

Source: EUROFER; 2026

En particulier, le Maroc, bien qu'affichant un volume d'importation de 372.000 tonnes en 2024, pourrait voir son rôle s'accroître dans les prochaines années (voir Figure 12). En effet, avec les mesures de restriction mises en place par plusieurs pays pour limiter les importations d'acier en provenance d'Asie et réduire la concurrence déloyale liée à la surcapacité asiatique, les exportateurs européens chercheront à diversifier leurs débouchés.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 12 : Les 10 principales destinations d'exportation de l'UE pour l'ensemble des produits finis en acier (plat et long)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
U.S.	3,255	3,044	3,224	3,276	2,473	1,647	2,227	2,350	2,093	2,689
Turkey	4,152	3,936	4,458	3,023	3,656	3,186	2,961	2,488	2,235	2,099
Switzerland	1,703	1,838	1,886	1,871	1,702	1,554	1,701	1,543	1,321	1,308
Mexico	577	730	870	1,197	1,012	961	1,228	909	1,129	1,207
Canada	744	619	531	664	713	732	722	538	657	620
Egypt	425	465	475	537	596	643	494	451	458	459
China	882	991	1,120	1,085	887	1,042	842	548	414	430
Morocco	582	655	642	598	613	524	431	333	443	372
India	641	722	429	472	443	411	417	379	359	369
Serbia Montenegro	425	439	429	446	492	430	383	297	378	366
Others	14,336	13,425	12,198	11,001	11,237	8,758	8,025	6,793	6,584	6,738
Total	**27,722**	**26,864**	**26,262**	**24,170**	**23,824**	**19,888**	**19,431**	**16,629**	**16,071**	**16,657**

Source: EUROFER, 2025

De même, le Maroc, grâce à sa proximité géographique, ses liens commerciaux solides avec l'UE et la dynamique de son secteur industriel, pourrait devenir un marché de plus en plus ciblé par les sidérurgistes européens. Notamment, en prenant en compte que les importations marocaines des produits d'acier montrent toujours des niveaux très hauts. En effet, selon les statistiques du International Trade Center[27], les importations marocaines de produits sidérurgiques relevant de la nomenclature douanière 7306 sont passées de 50.370 milliers de dollars en 2020 à 80.111 milliers de dollars en 2024, soit une augmentation proche de 60% sur la période, confirmant le maintien de niveaux d'importation particulièrement élevés sur le marché marocain.

27 International Trade Center, "Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Maroc Metadata, Produit : 7306 Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simple rapprochés]". Disponible ici: Trade Map - Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Maroc.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Figure 13: Liste des principaux marchés fournisseurs pour un produit importé par le Maroc. Produit : 7306 Tubes, tuyaux et profilés creux, 2020-2024

Exportateurs	Valeur importée en 2020	Valeur importée en 2021	Valeur importée en 2022	Valeur importée en 2023	Valeur importée en 2024
Monde	50 370	51 712	64 695	59 994	80 111
Chine	10 033	11 358	21 348	19 256	23 619
Espagne	9 523	11 526	12 451	13 079	18 293
Italie	6 292	8 877	10 874	14 118	14 187
Türkiye	10 463	3 790	2 401	2 361	8 282
Portugal	2 555	4 496	4 174	3 108	7 944
France	1 540	2 259	3 042	2 192	2 049
Emirats arabes unis	148	488	1 221	1 094	1 270
Royaume-Uni	155	69	401	511	1 080
Inde	350	150	1 608	1 657	531
Etats-Unis d'Amérique	34	140	501	236	506
Allemagne	657	1 204	1 057	654	394
Egypte	306	515	560	83	369
Pays-Bas	21	17	54	14	366
Grèce	267	1 063	362	185	255
Taipei Chinois	2 230	1 715	2 705	765	200
Finlande	121	43	291		154
Belgique	105	69	141	104	148
Canada	3 529	2 963	48	106	117
Suède	3	9	52	34	97
République tchèque	43	43	34	1	52
Pologne	13	55	14	104	47
Corée, République de	401	103	69	52	44
Malaisie	0		344		33
Suisse	45	22	49	14	25

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Source: International Trade Center, 2025
Unité: milliers de dollars américaines

3.2.1.2 *Protection accrue des marchés nationaux*

En réponse à l'excédent de l'offre sidérurgique et en anticipant les effets, plusieurs pays ont eu recours davantage à la politique commerciale et aux instruments de défense commerciale dans le secteur de l'acier dans le but de protéger leurs producteurs nationaux. À cet effet la plupart d'entre eux ont récemment prorogé où adapté des mesures de protection à travers des droits antidumping, des quotas ou des mesures de sauvegarde[28]. Parmi les plus significatifs :

- Les **Etats-Unis**, qui avaient imposé en mars 2018 des droits de douane de 25% sur l'acier au titre de la section 232 du «Trade Expansion Act» de 1962, ont depuis procédé à un renforcement progressif et substantiel de ce dispositif: **suppression** en février 2025 **de toutes les exemptions** pays et contingents tarifaires[29], **relèvement des droits à 50%** en juin 2025[30], puis refonte du régime en avril 2026, avec notamment l'application des droits sur la valeur en douane totale des produits et le durcissement des règles d'origine fondées sur le principe du 'melt and pour'[31]. Ces mesures ont contribué à instaurer un environnement protectionniste susceptible de détourner d'importants volumes d'acier vers de marchés tiers, dont le Maroc.

---

28 OCDE, "Steel trade and trade policy developments 2021-2022", décembre 2022. Disponible ici: https://one.oecd.org/document/DSTI/SC(2022)13/FINAL/en/pdf.

29 The White House, "Fact Sheet: President Donald J.Trump Restores Section 232 Tariffs", 11 Février 2025. Disponible ici: https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/02/fact-sheet-president-donald-j-trump-restores-section-232-tariffs/.

30 Congress, "Expanded Section 232 Tariffs on Steel and Aluminium", 26 septembre 2025. Disponible ici: https://www.congress.gov/crs-product/IN12519.

31 Pillsbury's Global Trade and Sanctions Blog, "Trump Administration Revamps Section 232 Metal Duties, Bringing Clarity and New Complexity to Tariffs on Derivative Products", 6 avril 2026. Disponible ici: https://www.globaltradeandsanctionslaw.com/trump-administration-section-232-metal-duties/.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

- **L'Union Européenne**, a prorogé en 2024 sa **mesure de sauvegarde** de produits fabriqués en acier (tubes inclus) [32] jusqu'au 30 juin 2026, estimant un risque de hausse des importations[33]. Le 13 avril 2026, l'UE a conclu un accord politique provisoire en vue d'un **cadre permanent de défense commerciale**, prévoyant une réduction de 47% des quotas d' importation, un relèvement du droit hors quota à 50%[34], et l'introduction du principe du 'melt and pour' pour tracer l'origine réelle des produits sidérurgiques[35].

  En outre, le 13 avril 2023 la Commission européenne a adopté un règlement renouvelant pour cinq ans le **droit antidumping** définitif sur les importations de certains accessoires de tuyauterie en acier inoxydable à souder bout à bout, finis ou non, originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan[36]. Ces droits demeurent en vigueur et ont été étendus aux importations en provenance de Malaisie[37].

---

32 Union Européenne, "Règlement d'exécution (UE) 2022/978 de la Commission du 23 juin 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/159 instituant une mesure de sauvegarde définitive à l'encontre des importations de certains produits sidérurgiques", 24 juin 2026. Disponible ici: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2022.167.01.0058.01.ENG&toc=OJ%3AL%3A2022%3A167%3ATOC

33 Commission européenne, "EU prolongs steel safeguards measure until June 2026", 25 juin 2024. Disponible ici: https://policy.trade.ec.europa.eu/news/eu-prolongs-steel-safeguard-measure-until-june-2026-2024-06-25_en.

34 Congress, "Expanded Section 232 Tariffs on Steel and Aluminium", 26 septembre 2025": *"[s]ince June 2025, the United States has imposed 50% tariffs on steel, aluminum, and products containing steel and aluminum ("derivatives") from nearly all trading partners".* Disponible ici: https://www.congress.gov/crs-product/IN12519.

35 Conseil de l'UE "Council and European Parliament strike deal to protect EU's steel industry from global overcapacity", 13 avril 2026. Disponible ici: https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2026/04/13/council-and-european-parliament-strike-deal-to-protect-eu-s-steel-industry-from-global-overcapacity/.

36 Union Européenne, "Règlement d'exécution (UE) 2023/809 de la Commission du 13 avril 2023 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout, finis ou non, originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures mené conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/1036 du Parlement européen et du Conseil", 14 avril 2023. Disponible ici : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R0809&from=EN.

37 Commission européenne, "EU renews anti-dumping measures on stainless steel fittings from China and Taiwan for five years, extends measures to Malaysia", 14 avril 2023. Disponible ici:

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

L'UE a par ailleurs imposé, dès mars 2022, **une interdiction d'importation** de produits sidérurgiques en provenance de la Russie et de la Biélorussie, y compris des produits couverts par la requête[38]. Cette interdiction engendre un risque de détournement de ces volumes vers le marché marocain[39].

- La **Chine**, qui a **prolongé des taxes antidumping** allant de 6% à 26% sur certains produits sidérurgiques en provenance de l'UE et du Royaume-Uni, pour les 5 prochaines années à partir du 29 juin 2022[40]. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2026, plusieurs codes douaniers de produits sidérurgiques sont soumis à un régime de licences d'exportation. Dans un contexte où les exportations chinoises d'acier ont atteint un niveau record de plus de 100 millions de tonnes en 2024, les volumes susceptibles d'être détournés du fait de restrictions constituent un risque accru pour les marchés tiers, dont le Maroc[41].

- Le **Royaume-Uni** a également **prolongé ses mesures de sauvegarde** sur les importations d'acier, y compris les tubes métalliques jusqu'au 30 juin 2026[42]. Les

---

https://policy.trade.ec.europa.eu/news/eu-renews-anti-dumping-measures-stainless-steel-fittings-china-and-taiwan-five-years-extends-2023-04-14_en.

38 Commission européenne "EU adjust steel safeguard quotas following import bans", 16 mars 2022. Disponible ici: https://policy.trade.ec.europa.eu/news/eu-adjusts-steel-safeguard-quotas-following-import-bans-2022-03-16_fr

39 Commission Européenne, "EU adopts 19th package of sanctions against Russia", 23 octobre 2025. Disponible ici: https://finance.ec.europa.eu/news/eu-adopts-19th-package-sanctions-against-russia-2025-10-23_en

40 Reuters, "China extends anti-dumping tariffs on EU, UK steel fasteners imports", 28 juin 2022. Disponible ici: https://www.reuters.com/markets/commodities/china-extends-anti-dumping-tariffs-eu-uk-steel-fasteners-imports-2022-06-28/. Voir aussi, Reuters, "China to extend anti-dumping duties on imports of some stainless steel", 30 juin 2025. Disponible ici: https://www.reuters.com/world/china/china-extend-anti-dumping-duties-imports-some-stainless-steel-2025-06-30/. Dans ce sens, la Chine a prolongé en juillet 2025 les droits antidumping sur les billettes et tôles en acier inoxydable en provenance de l'UE, du Royaume Uni, de la Corée du Sud et de l'Indonésie, avec des taux allant de 20,2 à 103,1%.

41 Reuters, "China to regulate steel exports with a licence system" 12 décembre 2025. Ddisponible ici: https://www.reuters.com/world/asia-pacific/china-require-export-licences-some-steel-products-2025-12-12/. Voir aussi, MEPS International, "China tightens export controls with new licensing regime", 23 décembre 2025. Disponible ici: https://mepsinternational.com/gb/en/news/china-tightens-export-controls-with-new-licensing-regime.

42 UK Government, Department for Business and Trade, "Extension of the UK's steel safeguard measure", 26 juin 2024. Disponible ici: https://www.gov.uk/government/publications/extension-of-the-uks-steel-safeguard-measure.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

marchandises importées au Royaume-Uni dans le cadre du quota national alloué sont exemptées de droits, tandis que celles dépassant le quota sont soumises à un taux de droit de 25%. En juin 2025, le gouvernement a renforcé la mesure en supprimant le report des quotas inutilisés entre trimestres, et en plafonnant l'accès aux quotas résiduels par pays[43].

- L'**Inde** a imposé, à compter d'avril 2025 un **droit de sauvegarde provisoire** de 12% sur les importations de produits plats en acier, transformé le 30 décembre 2025 en droit de sauvegarde définitif pour trois ans[44]. Cette fermeture progressive du marché indien renforce le risque de détournement de volumes vers des marchés moins protégés, dont le Maroc.

- L'**Indonésie**, qui avait en mai 2022 notifié à l'OMC sa décision de maintenir et proroger **sa mesure de sauvegarde** sur les profilés I et H d'autres aciers alliés à l'issu d'une procédure de réexamen, a également prorogé pour une durée de cinq ans des droits antidumping sur les bobines laminées à chaud en aciers alliés notamment en provenance de Chine[45]. Avec une capacité de production en forte expansion et des exportations en hausse, l'Indonésie constitue une source supplémentaire de volumes susceptibles d'être dirigés vers le marché marocain.

L'ensemble de ces évolutions illustre comment les grands acteurs mondiaux ont massivement protégé leurs industries sidérurgiques face à la surproduction d'acier. Le recours généralisé aux droits antidumping, quotas et mesures de sauvegarde traduit une nécessité économique devenue consensuelle. Dans un tel contexte, la fermeture des marchés majeurs accroît mécaniquement les risques de détournement vers les pays

---

43 UK Parliament, "Application of the UK's Steel Safeguard, statement made on 30 juin 2025". Disponible ici: https://questions-statements.parliament.uk/written-statements/detail/2025-06-30/hcws752.

44 Reuters, "India imposes three-year tariff on some steel products to curb cheap imports", 30 décembre 2025. Disponible ici: https://www.reuters.com/world/china/india-imposes-tariff-some-steel-products-three-years-curb-cheap-imports-2025-12-30/. Voir aussi, "Safeguard Duty Imposed on Steel Flat Products for Three Years", 30 décembre 2025. Disponible ici: https://taxguru.in/custom-duty/safeguard-duty-imposed-steel-flat-products-years.html.

45 MUC Consulting, "Indonesia Imposes Anti-Dumping Duties on Chinese Steel Products, 10 mars 2022. Disponible ici: https://muc.co.id/en/article/indonesia-imposes-anti-dumping-duties-on-chinese-steel-products.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

moins protégés. À défaut de proroger ses propres mesures de défense, le Maroc s'exposerait à une vulnérabilité totale de son marché et de son industrie nationale.

3.2.2 La levée de la mesure causerait immédiatement un dommage grave à la BPN

La capacité de production aussi que les importations en provenance des principaux pays exportateurs d'acier ont exercé et continuent d'exercer une pression très forte sur le marché mondial de l'acier. Au même temps, les autorités de commerce nationales ont mis en place ou prolongé des mesures de défense commerciale dans le secteur de l'acier en général et pour les tubes métalliques en particulier.

La plupart des pays ont adopté et étendu des mesures de sauvegarde afin de mieux protéger leurs marchés nationaux. Notamment à raison de ces crises les mesures récemment adoptées aux États-Unis, en Europe, en Chine, ainsi qu'en Inde et Indonésie auraient un fort impact sur les structures des marchés, créant des distorsions entre l'offre domestique et la production exportable.

La tendance mondiale est en conséquence de plus en plus protéger ses marchés, plutôt que de les libéraliser au commerce international. Cela se traduit par le fait que dans la mesure où plusieurs pays ont restreint les importations des produits concernés auprès des pays tiers (par le biais desdits instruments de défense commerciale), les exportateurs peuvent rediriger leurs exportations vers les pays qui n'ont pas où qui visent à enlever les mesures de défense commerciale.

À ce sujet, le marché de l'acier marocain de tubes continue à être tout à fait attractif pour les importations étrangères. En raison de sa taille aussi que de ses niveaux de prix, il devient ainsi un marché vers lequel les volumes importants pourraient être convenablement orientés en absence d'une protection du marché.

Pour tout cela, si la mesure de sauvegarde vise à être supprimée ou le marché marocain vise à être plus faiblement protégé, une forte probabilité que des volumes très importants d'acier non vendus dans d'autres parties du monde finissent par être acheminés vers le Maroc. Ces importations supplémentaires, combinées avec les importations existantes, entraîneraient une détérioration grave de la situation économique de l'industrie de l'acier

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

marocain en menaçant fortement sa viabilité. Il est donc indispensable qu' à la date d'expiration de la mesure de sauvegarde, elle soit prorogée.

3.3 La branche de production nationale procède à des ajustements visant l'amélioration de sa compétitivité

La BPN a mis en place un plan ambitieux avec des mesures bien définies, à travers la restauration de ses ressources fondamentales sur les volets suivants : (i) optimiser l'utilisation de ses principales installations au Maroc ; (ii) optimiser le coût de production et le marge d'exploitation ; (iii) élargir la gamme de produits ; (iv) incrémenter le nombre et la qualité des emplois ; aussi que (v) intensifier ses investissements.

Comme le démontrent les données chiffrées présentées précédemment, la capacité de production des entreprises de la BPN s'est sensiblement améliorée (voir dans ce sens, le tableau 7). Cette évolution positive confirme que les plans d'investissement élaborés et mis en œuvre à la suite de l'adoption de la mesure de sauvegarde initiale en 2019 ont été correctement conçus, effectivement déployés et commencent à produire leurs effets.

La BPN a, par ailleurs, poursuivi de manière soutenue ses efforts d'investissement, notamment dans le capital humain. Comme l'illustrent les tableaux correspondants, ces investissements se traduisent par une augmentation des effectifs et un renforcement mesurable de la productivité, attestant d'une montée en gamme progressive de la branche.

Toutefois, malgré ces avancées indéniables, la durée initialement prévue de la mesure de sauvegarde s'est révélée insuffisante pour permettre à la BPN d'atteindre un redressement durable et pleinement consolidé. Les effets positifs observés restent encore fragiles et exposés à la pression d'un marché mondial de l'acier particulièrement concurrentiel et agressif.

Dans ce contexte, une prorogation de la mesure de sauvegarde apparaît nécessaire et pleinement justifiée, afin de permettre à la BPN de mener à terme l'exécution de son plan de restructuration tel que conçu à l'origine et de réunir l'ensemble des conditions requises pour assurer sa viabilité à long terme et sa capacité à faire face à la concurrence internationale dans des conditions équitables.

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

4. CONCLUSION GENERALE

Aujourd'hui, le dommage grave subi par la BPN suite à l'accroissement massif et soudain des importations persiste. Les données les plus récentes confirment que, malgré l'application continue de la mesure de sauvegarde, la pression exercée par les importations sur le marché marocain demeure élevée.

La mesure de sauvegarde a contribué à stabiliser la situation de la BPN par rapport à la période antérieure à son adoption, en limitant les effets les plus immédiats de la concurrence des importations, sans toutefois permettre un redressement durable de la branche. En effet, bien que la production et les ventes locales aient progressé sur la période récente, l'utilisation de la capacité, la rentabilité et la profitabilité restent, aujourd'hui, insuffisantes tandis que les importations continuent de capter une part croissante de la consommation nationale.

La situation critique de l'industrie sidérurgique globale a mené les exportateurs à maintenir un niveau d'exportation élevé de leurs produits vers le Maroc en dépit de la mesure de sauvegarde. Comme nous l'avons déjà signalé, il existe des indices suffisants afin de prévoir qu'une levée des mesures entraînerait une augmentation significative des importations de tubes et tuyaux métalliques au Maroc. En effet, la surcapacité de production mondiale, associée à l'adoption continue de mesures de défense commerciale par les principaux pays fabricants d'acier du monde, ainsi que la distorsion des flux commerciaux internationaux continuent à poser un risque évident pour la BPN dans le cas où les mesures seraient levées prématurément.

La BPN a accompli d'énormes efforts pour se redresser, avec la mise en place d'un programme de restructuration très important et en réalisant des constants investissements significatifs au cours des trois dernières années. Malgré ces efforts, la BPN n'a pas encore permis de reconstituer un niveau de ventes, de rentabilité et d'utilisation des capacités suffisant pour assurer la viabilité économique de la branche face à la pression persistante des importations..

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.

Au terme de la période d'application de la mesure de sauvegarde, les perturbations graves et le risque de détérioration importante de la BPN n'auront pas encore disparu. La BPN n'est pas encore en mesure d'affronter un tel niveau des importations et doit encore être protégée pour pouvoir finaliser la mise en place de ses plans d'ajustements garantissant son redressement. L'absence de prorogation de la mesure de sauvegarde déclencherait, à court terme, la fermeture des usines et l'impact sur les emplois serait néfaste.

Compte tenu de la situation actuelle du secteur sidérurgique au niveau mondial et de l'industrie marocaine, il est absolument nécessaire de proroger la mesure de sauvegarde puisqu'elle continue d'être nécessaire pour que la BPN puisse améliorer sa compétitivité face à un marché étranger de l'acier fortement agressif conformément établi aux articles 7:2 de l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC aussi que sur l'article 69 de la Loi 15-09 .

A cet égard, la prorogation de la mesure de sauvegarde est une condition indispensable à la réalisation complète du plan de restructuration qui donne toutes les garanties à la BPN de pouvoir se redresser et mieux faire face à une conjoncture internationale sensible et complexe.

Fait à _____, le _____

Signature :

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:3909DA46A54D4C3909DA. Bu kod ile https://evrak.oaib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.